

RAPPORT ANNUEL 2015

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Source : Pôle Gestion des Déchets

I.	LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS »	3
1.	La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole	3
2.	Les compétences de Metz Métropole	5
3.	L'organisation de la collecte	7
4.	Les unités de traitement	15
5.	Les relations contractuelles	18
II.	LES PROJETS 2015	22
1.	La conteneurisation	22
2.	La prévention	24
3.	Le tri	28
4.	La redevance spéciale	30
5.	Qualité, Hygiène et sécurité	31
6.	Relation usagers	34
7.	Géolocalisation	34
III.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	36
1.	Les contenants	36
2.	Les tonnages collectés	37
3.	Les tonnages traités et leurs filières	54
IV.	LES INDICATEURS FINANCIERS	57
1.	Observation générale	58
2.	Analyse globale	61
3.	Analyse détaillée	62
4.	Le financement de la compétence	65

I. LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS »

1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

1.1. Description sommaire de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1er janvier 2002.

Elle regroupe en 2015, 44 communes et 220 183 habitants*, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 305 km².

La densité de population est de 723,95 habitants au km².

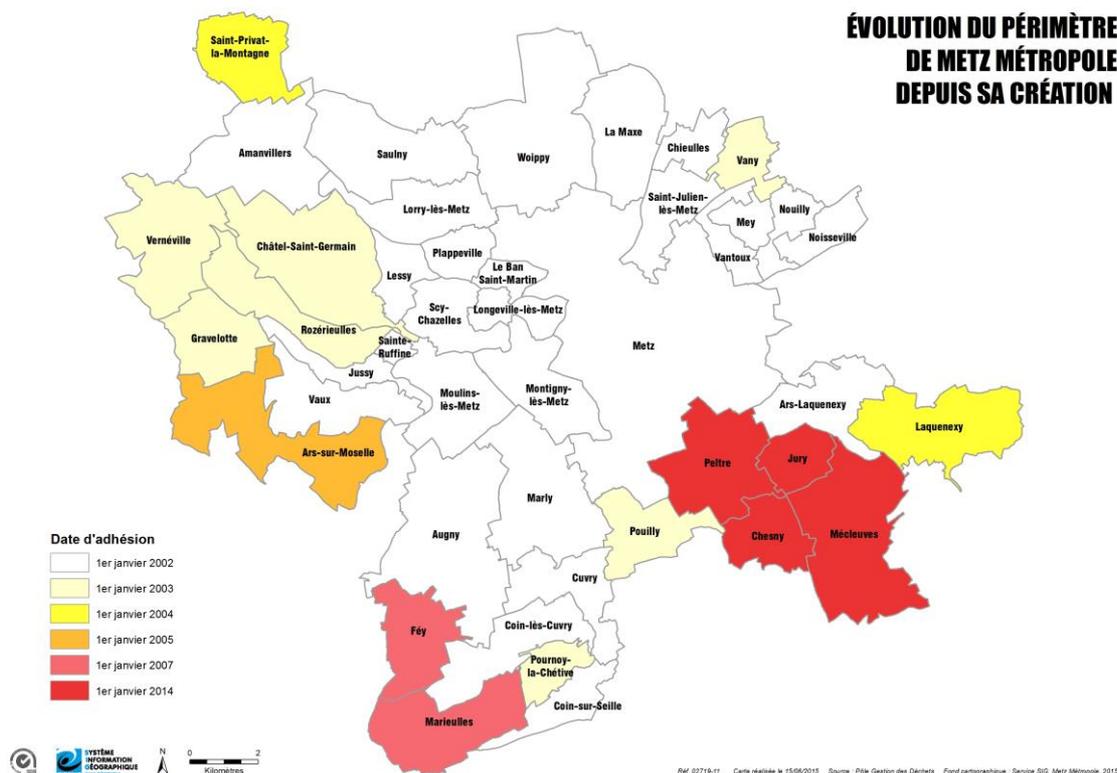
Le taux d'habitat vertical est de 36,40 %.

*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2015)

1.2. Historique succinct

- Au 1er janvier 2002, Metz Métropole regroupait 28 communes, représentant environ 200 000 habitants, à savoir les dix communes membres du District de l'Agglomération Messine : Cuvry, La Maxe, Le Ban-Saint-Martin, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz, Marly, Vantoux; auxquelles se sont adjointes 18 autres communes : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Augny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Méy, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vaux et Woippy.
- Au 1er janvier 2003, 7 communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération portant à 35 le nombre de communes adhérentes : Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Pouilly, Purnoy-la-Chétive, Rozérieulles, Vany, Vernéville.
- En 2004, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a été étendu à deux nouvelles Communes : Laquenexy et Saint-Privat-la-Montagne.
- En 2005, la Commune d'Ars-sur-Moselle a rejoint la Communauté d'Agglomération suivie en 2007 des Communes de Féy et Marieulles.
- En 2014, la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre et Metz Métropole ont fusionné, portant ainsi le nombre de communes à 44, avec Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE METZ MÉTROPÔLE DEPUIS SA CRÉATION



1.3. La fusion des intercommunalités de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre

Dans le cadre de la réforme territoriale, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), élaboré et arrêté par le Préfet après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), des conseils municipaux, et des organes délibérant des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale, proposait la fusion des intercommunalités de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre.

L'arrêté 2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre, actait la création à compter du 1er janvier 2014 d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, dénommé "Metz Métropole".

La compétence déchets est, pour la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre et pour Metz Métropole, une compétence optionnelle. Avec la fusion, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a donc été étendu aux 4 communes membres de l'ex-CCVSP : Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre soit 4 740 habitants, (population ADEME SINOE).

Cette fusion en 2014 a un impact encore important en 2015 car le mode de financement du service de prévention et de gestion des déchets sur le territoire de l'ancienne Agglomération est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) alors que celui sur les 4 communes de l'ancienne Communauté de Communes est la Redevance Incitative levée+pesée (RI) depuis 2012. Metz Métropole dispose d'un délai réglementaire de 5 ans pour harmoniser le mode de financement. Une période transitoire de 2 ans permet de conserver le même système de gestion appliqué sur les 4 communes de l'ex-CCVSP, dans l'optique de suivre et d'équilibrer le budget annexe déchets lié à la Redevance Incitative. Les prestations privées

notamment pour la collecte ont été maintenues afin de conserver une comptabilité analytique propre à la CCVSP.

2. Les compétences de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences :

➤ obligatoires :

- Développement économique et touristique ;
- Aménagement de l'espace communautaire et transports ;
- Équilibre social de l'habitat ;
- Politique de la Ville.

➤ optionnelles :

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Assainissement ;
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores ;
- Équipements culturels et sportifs.

➤ facultatives :

- Étude de tout problème d'intérêt communautaire ;
- Service de lutte contre l'incendie ;
- Fourrière animale ;
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- Instruction des autorisations liées au droit des sols ;
- Archéologie préventive.

2.1. Intitulé de la compétence « déchets » dans les statuts de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-026 du 20 juillet 2001 précise que « les compétences exercées par le district de l'agglomération messine (transformé depuis en Communauté d'Agglomération) sont les suivantes :

Compétences optionnelles : « en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets (collecte et traitement). Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome Haganis.

2.2.1. La régie directe

Le Pôle Gestion des Déchets (PGD) constitue la régie de Metz Métropole.

En 2015, le PGD assure principalement et pour toutes les communes membres (sauf les 4 communes de l'ex-CCVSP) :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- la collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- la collecte des Journaux, Revues, Magazines (JRM) et du verre ainsi que des OMR et du tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés).

Mais aussi, pour toutes les communes membres, les missions de :

- Collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous ;
- Distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV) ;
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- Projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme Local de la Prévention déchets (PLP) ;
- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- Mise en œuvre et suivi de projets.

Ce sont 206 agents, répartis comme suit :

- 8 encadrants techniques et 3 agents administratifs
- 141 agents de collecte (BOM, PAV, encombrants...) et 8 coordinateurs
- 9 agents au suivi qualité et 1 coordinateur
- 2 agents au parc véhicules
- 12 agents de distribution et 1 coordinateur
- 9 Ambassadeurs Du Tri (ADT) et 2 coordinateurs
- 2 agents au service Qualité et Sécurité
- 2 agents au service relations aux usagers
- 2 agents au service géolocalisation
- 5 agents sur le programme de prévention des déchets
- 2 agents sur le projet conteneurisation
- 1 agent sur le projet redevance spéciale

À cet effectif permanent, s'ajoute 49 postes non-permanents, 30 saisonniers, remplaçants...

Le parc véhicules du Pôle Gestion Déchets compte 80 véhicules dont :

- 29 BOM (Bennes à Ordures Ménagères) dont 4 bi-compartmentées (bi-flux : OMR, EMR) ;
- 7 mini-BOM pour les zones difficiles d'accès (impasses, rues étroites...) ;
- 2 BOM grue ;
- 32 véhicules de service (ADT, Distribution, Encadrant, Fonction, ...) dont 2 véhicules gros volume, 1 véhicule pour le lavage des points d'apports volontaires et 5 véhicules légers bennes ;
- 1 camion-bras ;
- 8 camions bras-grue ;
- 1 camion grue.

En 2015, le PGD a fait l'acquisition d'un camion plateau pour la collecte des D3E encombrants. L'optimisation de la collecte a permis de réduire de 3 le nombre de BOM.

Le PGD gère aussi en 2015 le suivi des prestations de collecte réalisées par des prestataires pour les flux OMR, EMR, JRM et Verre sur le territoire des 4 communes de l'ex-CCVSP. L'OMR et les EMR sont collectés par SITA, les JRM par PAPREC et le verre par MINERIS.

2.2.2. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1er janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collègues : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2015, HAGANIS compte 122 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 285 agents (traitement des déchets et assainissement), dont 112 sont statutairement mis à disposition d'HAGANIS par Metz Métropole.

Source : rapport d'activité 2015 HAGANIS

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

3. L'organisation de la collecte

3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des habitants de Metz Métropole pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers.

3.1.1. Les sacs de collecte

Des sacs noirs pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des sacs transparents à lien coulissant jaune pour les EMR sont achetés par Metz Métropole et mis à disposition des habitants.

La dotation annuelle de sacs est livrée en porte à porte par les équipes de distribution du PGD, selon un calendrier prédéterminé, dans les communes de l'agglomération non conteneurisée et hors 4 communes de l'ex-CCVSP, du fait des particularités du système de tarification.

En cas d'absence, des permanences sont tenues dans les communes volontaires afin que les habitants viennent y retirer leur dotation sur présentation d'un avis de passage.

3 volumes de sacs sont distribués pour les OMR : 30, 50 et 100 litres pour les particuliers et un seul volume de sac pour les EMR : 50 litres.

Depuis 2014 les professionnels, publics et privés, ne sont plus dotés en sacs noirs et, au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

3.1.2 Les bacs

Metz Métropole s'est engagée en 2013 dans le projet de conteneurisation du territoire. Il consiste à remplacer la collecte en porte-à-porte en sac par une collecte en bacs ou en points d'apport volontaire.

Dans les secteurs conteneurisés, les bacs mis à disposition pour les OMR sont :

- à couvercle gris pour les particuliers ;
- à couvercle violet des professionnels.

Les bacs mis à disposition pour les EMR sont à couvercle jaune pour les particuliers et les professionnels.

Le PGD procède au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses sur demande de l'utilisateur. Il existe plusieurs volumes de bacs et les règles de dotation pour les particuliers sont les suivantes :

Nombre de personnes par foyer	2 pers. et moins	3 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, des bacs spécifiques pour les OMR, dotés de puces pour la facturation de la Redevance Incitative, à la levée et à la pesée, ont été mis en place en 2011. Des caissettes jaunes ont été distribuées pour la collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR). Il n'y a donc pas de distribution de sacs.

Le Pôle Gestion Déchets procède de même au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses des bacs et caissettes, sur demande de l'utilisateur.

3.1.3 Les points de regroupement (PR)

Dans certains cas, lorsque les foyers ne peuvent être équipés de bac (difficulté de stockage) et/ou que les véhicules ne peuvent accéder au point de collecte, des PR sont créés. Ce sont des espaces aménagés sur

le domaine public, dotés de façon permanente de bacs, et réservés à l'usage exclusif des habitants des immeubles ou habitations définis préalablement.

L'entretien et la gestion de ces points de regroupement sont assurés par les services du Pôle Gestion des Déchets.

3.1.4 Les points d'apport volontaire (PAV)

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition un réseau de contenants (bornes aériennes ou enterrées) répartis et accessibles sur le territoire. Un point d'apport volontaire enterré est constitué d'une émergence aérienne ou borne et d'une cuve enterrée correspondant à un flux de déchets. Historiquement, les flux collectés en PAV étaient le verre et les JRM (en complément de leur collecte en porte-à-porte des EMR en sacs transparents). Certains quartiers étaient également desservis en bornes enterrées pour l'apport volontaire des OMR et en bornes aériennes pour l'apport volontaire des EMR, en complément de la collecte en porte-à-porte.

Dans le cadre de la conteneurisation, les bornes aériennes verre et JRM installées sur certains points ont été remplacées par des bornes enterrées. Ainsi, les points d'apport volontaire associent majoritairement les 3 flux : OMR, EMR et verre. De plus, pour certains quartiers ou sites, la solution de conteneurisation retenue a été la création de nouveaux points d'apport volontaire enterrés. Cette solution permet pour certains sites de répondre à des problèmes de stockage, de collecte et dans des zones denses, de limiter le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public, tout en alliant un meilleur visuel esthétique.

3.1.5 Les sacs de pré-collecte

Dans le cadre du projet de conteneurisation, Metz Métropole met à disposition des foyers des secteurs conteneurisés (hors l'ex-CCVSP) des sacs de pré-collecte ou sacs de portage, au format cabas grande surface, et réutilisables, pour permettre aux usagers de transporter leurs déchets recyclables du lieu de production (foyer) jusqu'au lieu de collecte (bacs ou points d'apport volontaire).

3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation, etc. permettent de répondre aux conditions et à la sécurité du travail définies par la R-437 et d'optimiser les tournées. Les données présentées dans le présent rapport sont celles effectives au 31/12/2015.

3.2.1 Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 et a été modifié par délibérations des 23 février et 29 novembre 2004, 29 janvier 2007, 25 mai 2009, et dans le cadre de la conteneurisation les 28 janvier et 15 avril 2013 et le 4 novembre 2013.

Ce règlement précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers. Ces dispositions s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, ainsi qu'à toute personne itinérante séjournant sur le territoire. Les Communes membres de Metz Métropole sont chargées de l'application de ce règlement par arrêté municipal.

En 2014 et 2015, une révision complète du règlement a été engagée, afin d'intégrer au mieux les secteurs conteneurisés, les priorités des lois Grenelle pour la gestion des déchets et la tarification du service. Le nouveau règlement sera proposé aux communes pour adoption en 2016 et sera applicable aux 44 communes de l'Agglomération, y compris les 4 de l'ex-CCVSP.

3.2.2 La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte

Environ 92 % de la population sont collectés en porte-à-porte (les 8 % restants étant collectés en apport volontaire). La collecte des OMR et des EMR est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire (hors ex-CCVSP), 6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte :

Nombre de collectes par semaine	% de la population concernée
1	27 %
2	19 %
3	41 %
6	13 %

La fréquence de collecte en C6 concerne uniquement le centre-ville de Metz, les quartiers Nouvelle Ville (en partie), Les Iles et Outre-Seille.

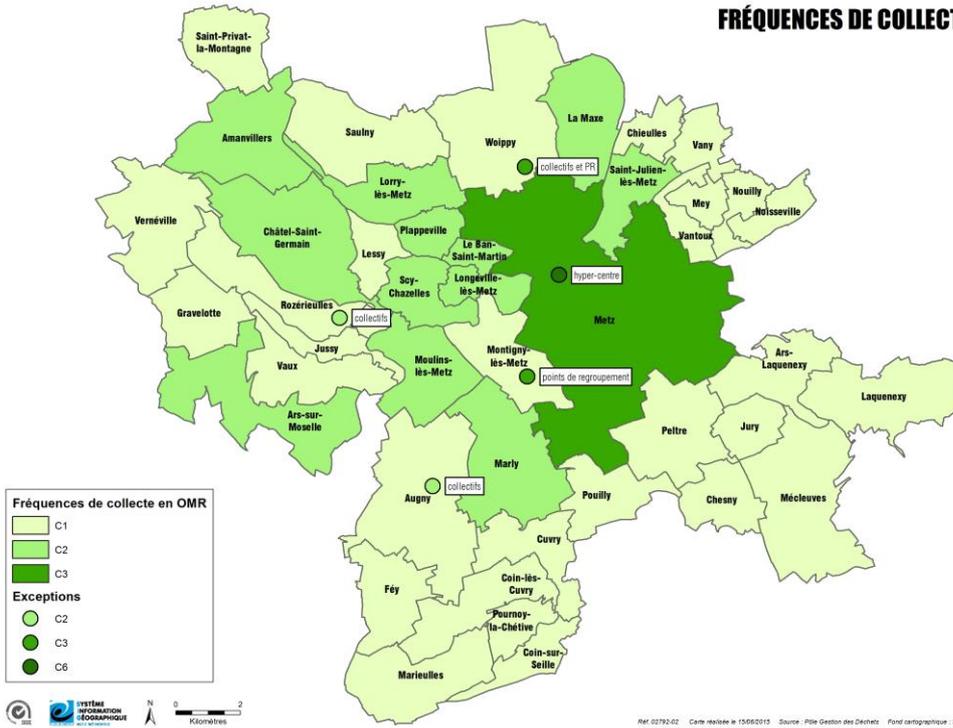
Les EMR sont collectés en C1 sur tout le territoire. Pour les OMR, les fréquences résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, la collecte est réalisée par le prestataire SITA, avec un camion spécifique permettant la lecture de puces et la pesée des bacs pour la facturation de la Redevance Incitative. La collecte des OMR et des EMR est faite en C1.

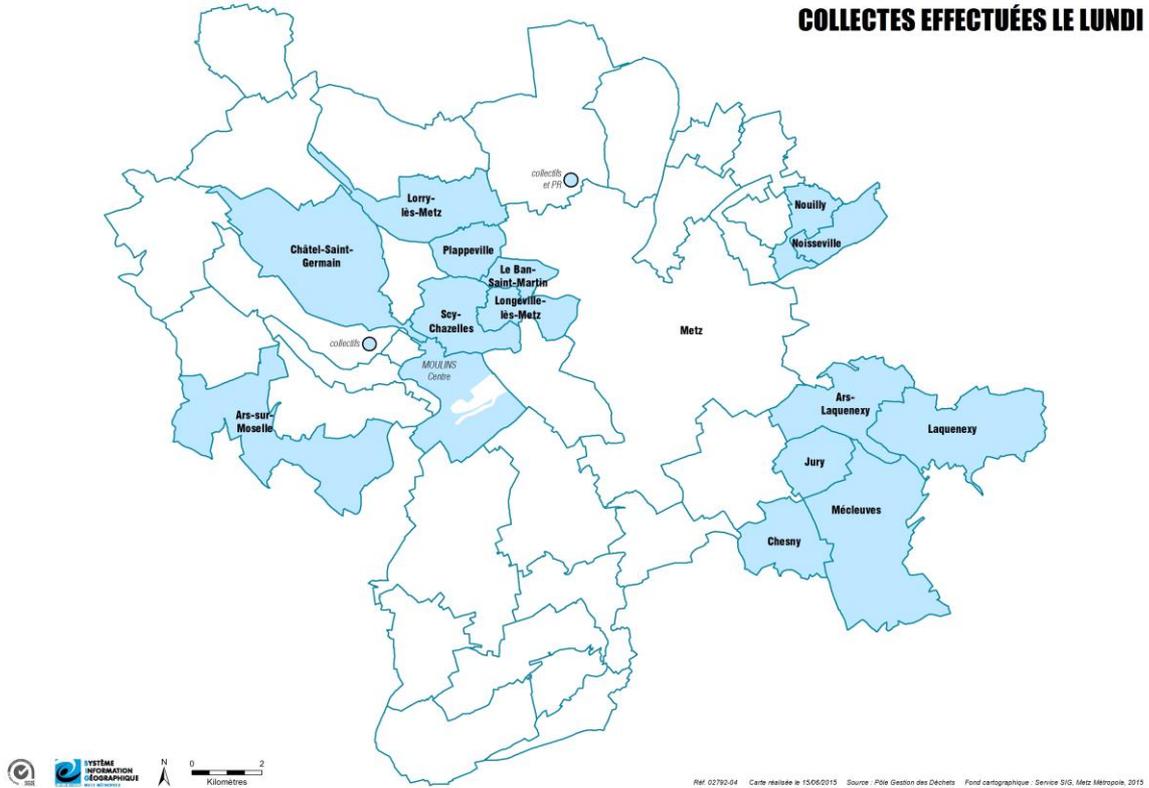
Dans le cadre du projet de conteneurisation, permettant de meilleures conditions de stockage et d'optimisation du service de collecte, les fréquences de collecte des OMR sur les communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1.

Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte (sauf le samedi ne correspondant qu'à des points géographiques ponctuels, difficilement cartographiables). Les cartes présentées ci-dessous sont établies au 31 décembre 2015, le projet de conteneurisation et l'optimisation des tournées de collecte en découlant ayant modifiés le schéma de collecte pour plusieurs communes en 2015.

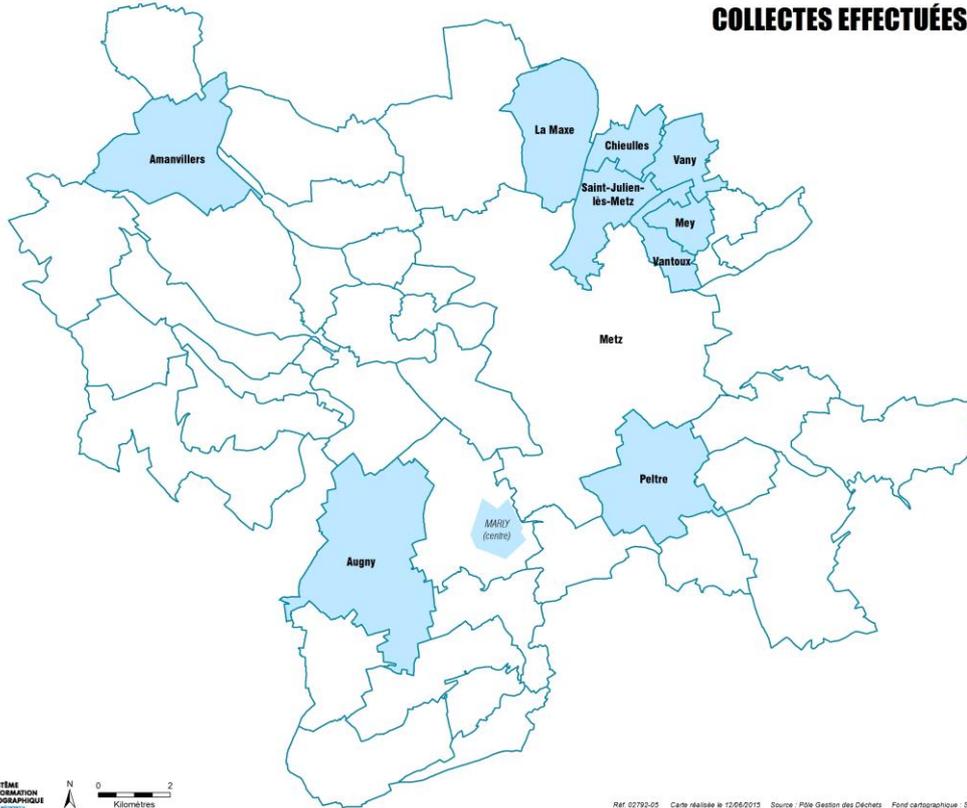
FRÉQUENCES DE COLLECTE EN OMR



COLLECTES EFFECTUÉES LE LUNDI

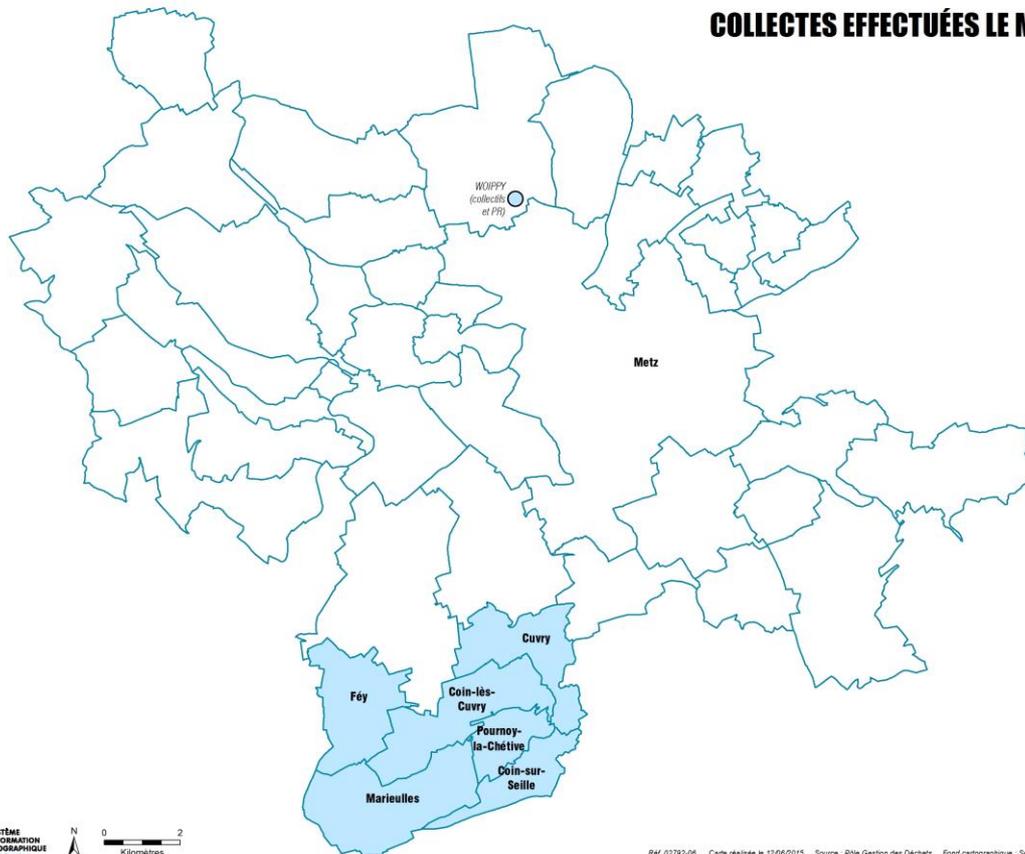


COLLECTES EFFECTUÉES LE MARDI



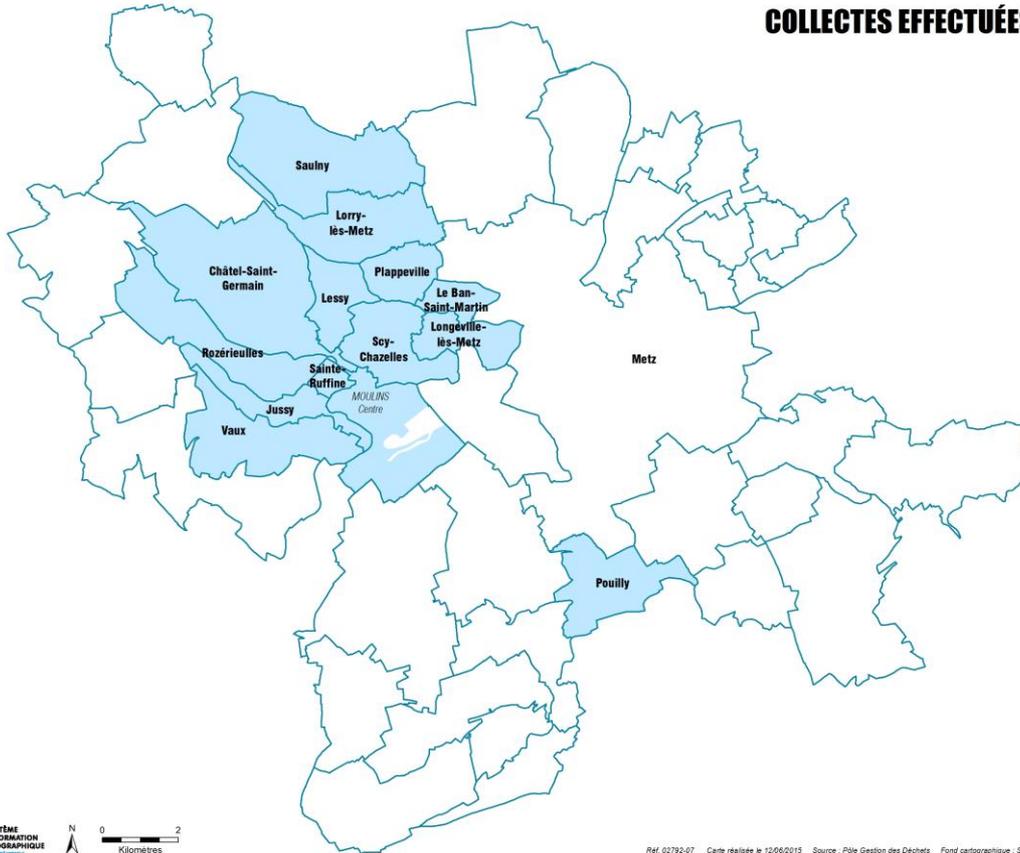
Réf. 02792-05 Carte réalisée le 12/06/2015 Source : Pôle Gestion des Déchets Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015

COLLECTES EFFECTUÉES LE MERCREDI



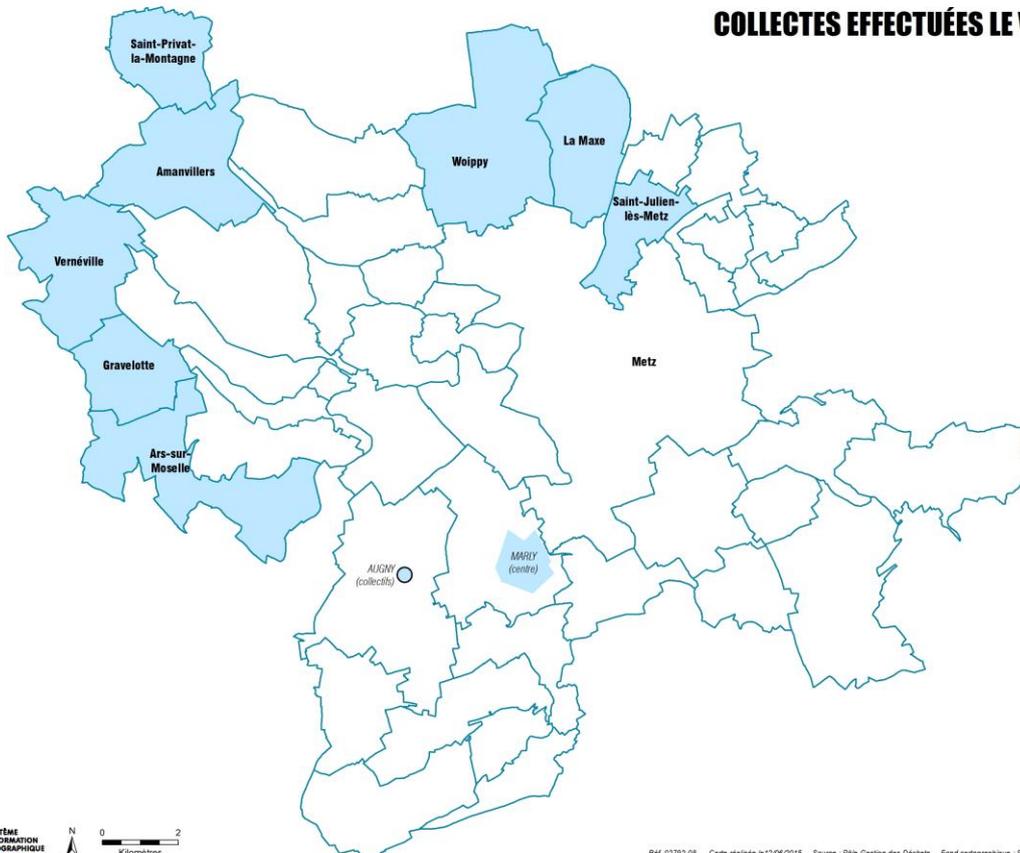
Réf. 02792-06 Carte réalisée le 12/06/2015 Source : Pôle Gestion des Déchets Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015

COLLECTES EFFECTUÉES LE JEUDI



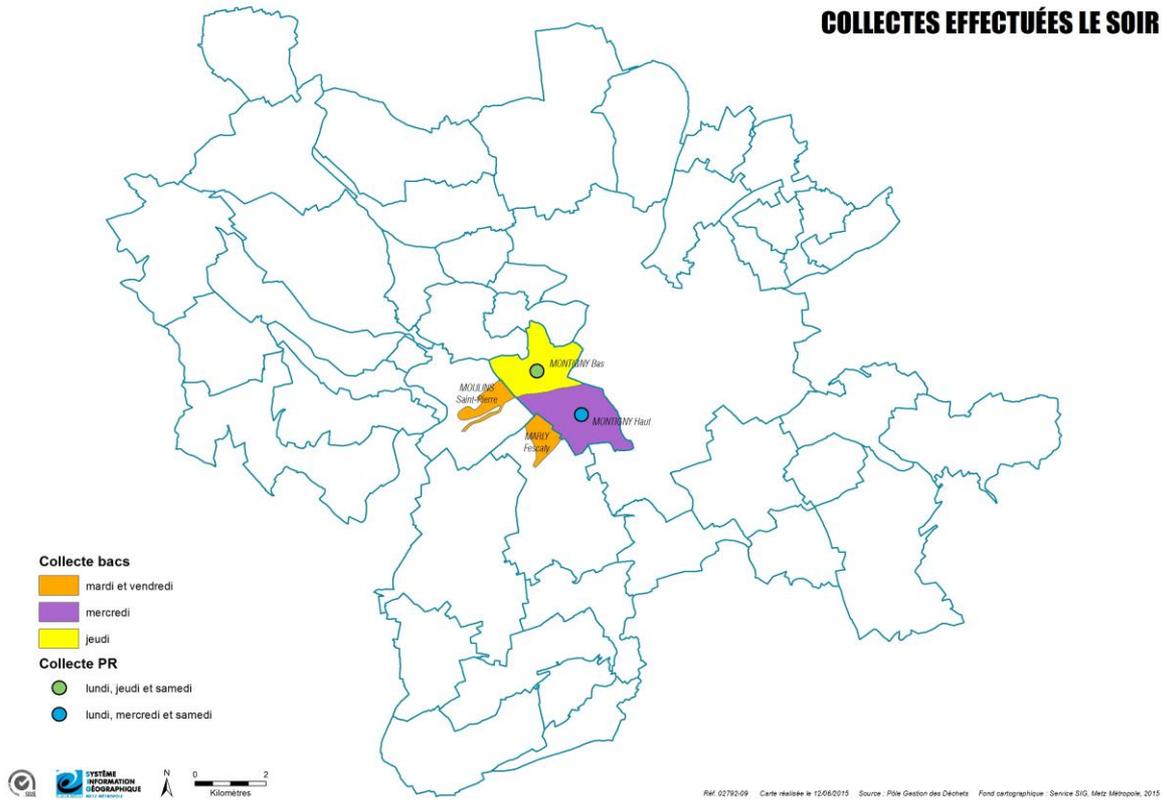
Ref: 02792-07 Carte réalisée le 12/06/2015 Source : Pôle Gestion des Déchets Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015

COLLECTES EFFECTUÉES LE VENDREDI

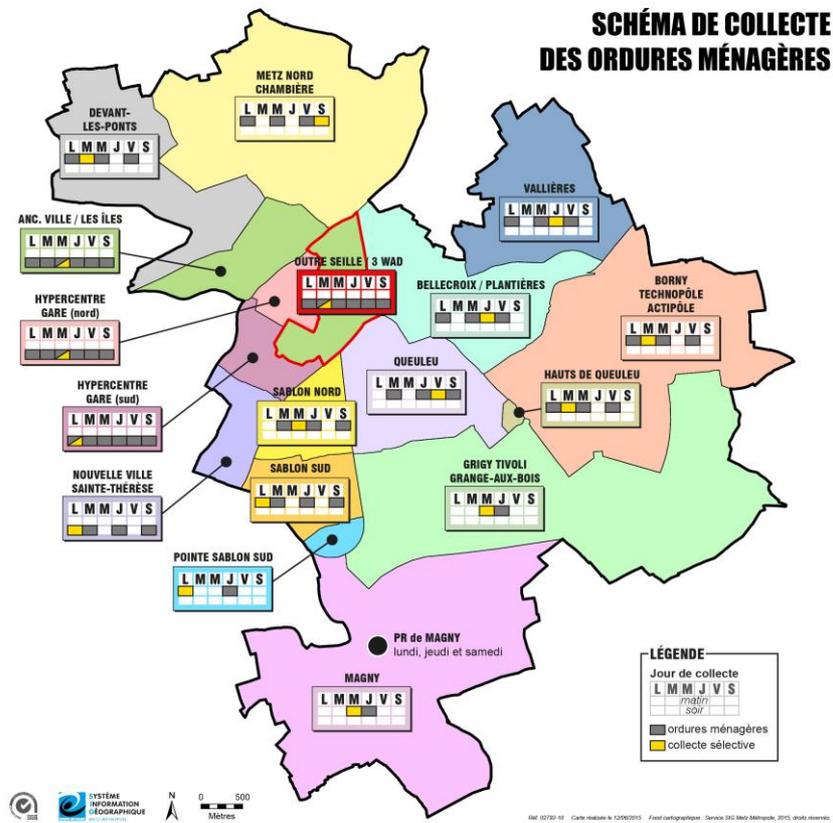


Ref: 02792-08 Carte réalisée le 12/06/2015 Source : Pôle Gestion des Déchets Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015

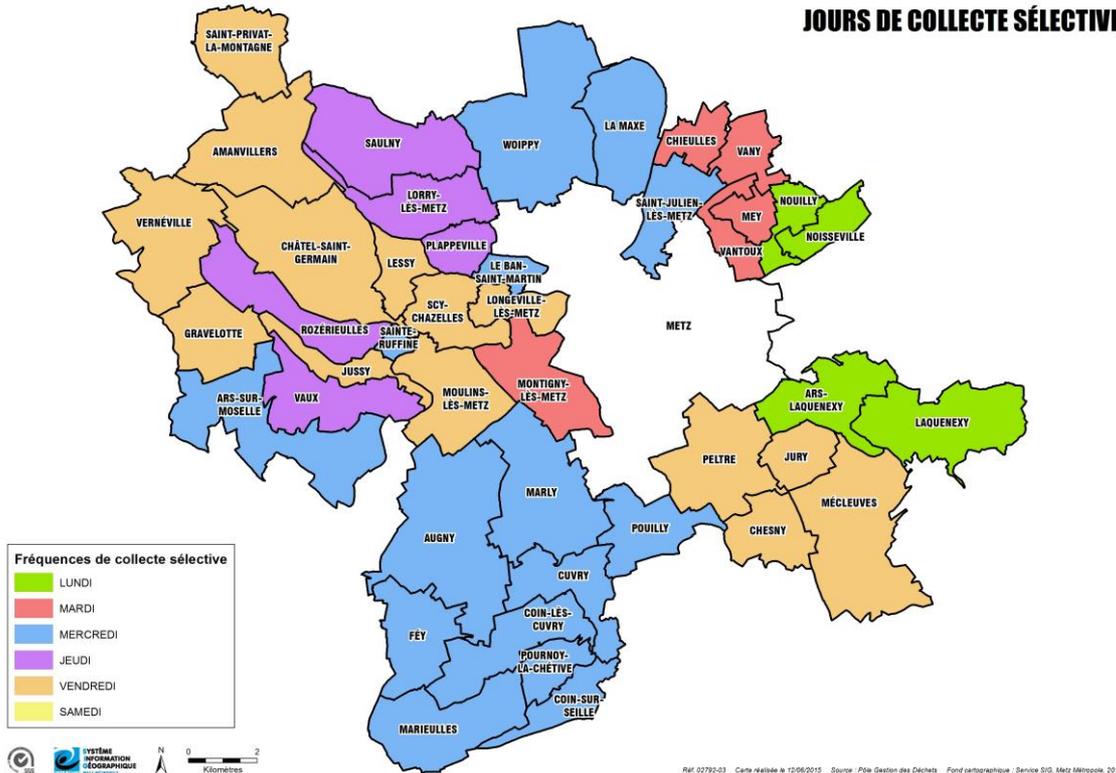
COLLECTES EFFECTUÉES LE SOIR



Focus des jours et fréquences de collecte sur le Ville de Metz



JOURS DE COLLECTE SÉLECTIVE



Au service classique et récurrent de collecte hebdomadaire présenté ci-dessus, s'est ajouté depuis 2012 un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire en intervenant, hors communes de l'ex-CCVSP (ramassage de sacs, etc.). Le suivi qualité doit aussi répondre à toutes demandes ponctuelles.

3.2.3 La collecte des points d'apport volontaire

8 % de la population est collecté en apport volontaire, soit en PAVE, soit en PR. Des PAV sont également installés dans certains secteurs collectés en porte-à-porte pour un meilleur confort des usagers. La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire (hors ex CCVSP), 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...).

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, la collecte des bornes JRM est réalisée par le prestataire PAPREC et la collecte des bornes verre par **anciennement MINERIS**. Les prestations ont été reconduites afin de permettre d'intégrer le coût des prestations dans l'équilibre budgétaire de la Redevance Incitative. Les collectes sont réalisées selon un planning prévisionnel, tous les 22 jours environ.

3.2.4 La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1 m³ par jour et par foyer.

Ce service est proposé aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux et fonctionne du lundi au vendredi (*pas de collecte les jours fériés*) pour les 40 communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique en fonction de la demande par commune.

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, le système sur inscription préalable en mairie, a été maintenu. 3 collectes ont été organisées en 2015 et réalisées par le PGD.

3.2.5 Les collectes des déchets des professionnels

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration, ainsi qu'une collecte spécifique des cartons des commerçants est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz.

4. Les unités de traitement

4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD) situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- une Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;
- une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie sont triés ou traités et valorisés par les installations d'Haganis.

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, les déchets issus de la collecte OMR et EMR, réalisée par SITA, étaient triés ou traités et valorisés par HAGANIS (contrat) avant la fusion avec Metz Métropole. Les déchets sont toujours repris par Haganis en 2015, aux tarifs de Metz Métropole, qui ne sont pas identiques à ceux de l'ex-CCVSP. Les déchets verre et JRM sont quant à eux valorisés via les prestations de PAPREC et MINERIS.

4.1.1. L'UTM

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri de capacités techniques de 3,5 tonnes et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants) mais la quantité traitée est inférieure. Deux tiers des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et un tiers est issu des collectes sélectives d'intercommunalités mosellanes voisines.

En 2015, 19 902 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 19 011 tonnes de déchets recyclables ont été triées (891 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 15 464 tonnes de matériaux prêts à être recyclées et la valorisation énergétique de 3 547 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité 2015 HAGANIS

4.1.2. L'UVE

L'Usine de Valorisation Energétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité annuelle de 110 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2015, 101 187 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 91 649 tonnes d'ordures ménagères, 4 795 tonnes d'encombrants, et 4 713 tonnes de déchets banals d'entreprises ou de collectivités. Comme pour les matériaux à recycler, deux tiers des tonnages proviennent de Metz Métropole et un tiers est issu des collectes d'ordures ménagères résiduelles d'intercommunalités mosellanes voisines.

L'incinération de 99 616 tonnes en 2015 a permis de produire 294 093 tonnes de vapeur et la vente de 206 593 MWh (17 764 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est élevé en 2015 avec un taux de 79,9 %.

Source : rapport d'activité 2015 HAGANIS

4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 189 kg de mâchefers, et la récupération de 14 kg d'acier et de 2 kg de métaux non magnétiques.

Au total, 18 808 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant en totalité au type 2 de la nouvelle réglementation, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière,

en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. 212 tonnes de métaux non-ferreux et 1 391 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité 2015 HAGANIS

4.2. Les déchèteries

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite les 7 déchèteries de Metz Métropole, et depuis le 1^{er} janvier 2014 la déchèterie de l'ex-CCVSP située sur Peltre.

Les habitants de Metz Métropole hors 4 communes de l'ex-CCVSP peuvent déposer leurs déchets dans les 7 déchèteries :

- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Petite Voèvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003).

Par convention avec les Communautés de Communes du Val de Moselle et du Pays de Pange, les habitants des communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 7 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du service de déchèteries de Metz Métropole est de 231 474.

Seuls les habitants des 4 communes de l'ex-CCVSP, ont accès à la 8^{ème} déchèterie dite "Le Saint Pierre", dans un souci d'équilibre budgétaire de la Redevance Incitative.

DÉCHÈTERIES



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

DÉCHETS INCINÉRABLES	HUILES DE VIDANGE
CARTONS	HUILES ALIMENTAIRES
DÉBLAIS-GRAVATS	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
BOIS	RADIOGRAPHIES
DÉCHETS VERTS	EMBALLAGES SOUILLÉS
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	PNEUMATIQUES
MÉTAUX	TUBES FLUORESCENTS
BATTERIES	PILES
TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES	DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

L'apport journalier est limité à 3 m³ par déchèterie (1 m³ pour "Le Saint Pierre"). Seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 T sont autorisés.

Les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics...) sont autorisés à déposer selon une tarification et des règles décidées par l'assemblée délibérante d'Haganis : 13 € par 0,5 m³ de gravats et 15 € par 0,5 m³ d'autres déchets.

Toutes les déchèteries, à l'exception de celles de Vernéville et de Peltre, sont ouvertes 48 heures par semaine et sont fermées les jours fériés :

- le lundi et le jeudi de 14h00 à 18h30 ;
- le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h30 à 18h30 sans interruption ;
- le dimanche de 9h30 à 12h30.

La déchèterie de Vernéville est ouverte 27 heures par semaine et fermée les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés :

- le lundi et le vendredi : de 14h00 à 18h30 ;
- le mercredi et le samedi : de 9h30 à 18h30 ;

La déchèterie de Peltre est ouverte 22 heures par semaine et fermée les jours fériés :

- le lundi et le mercredi : 13 h-18 h (été : 14h-19h) ;
- le vendredi : 14 h-18 h (été : 15h-19h) ;
- le samedi : 9 h-12 h et 13 h-18 h (été : 9 h-12 h et 14 h-19 h).

Source : rapport d'activité 2015 HAGANIS

4.3. La PAVD

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes. Elle les accueille du lundi au vendredi de 8h à 16h. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées. La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

NON INCINÉRABLES ²	DÉCHETS VERTS ¹
VERRE MÉNAGER ²	DÉBLAIS - GRAVATS ²
BOIS B ²	PLÂTRE ²
BOIS A ET A bio ²	CARTON ²
	DEEE ²
	MÉTAUX ³

Les déchets dangereux des professionnels ne sont pas admis.

20 927 dépôts ont été enregistrés en 2015, générant 48 434 tonnes de déchets.

Le centre de transfert rassemble les déchets ultimes, les déchets inertes issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole, et en organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement). Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière, et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, entre autres à l'UVE.

En 2015, la plateforme a accueilli 13 570 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage. Leur partie ligneuse est extraite puis livrée en centrale biomasse. La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels et aux particuliers.

Source : rapport d'activité 2015 HAGANIS

5. Les relations contractuelles

5.1. Contrat de Programme de Durée Eco Emballages

Un Contrat de Programme de Durée (CPD) d'une durée de 6 ans a été signé avec la société Eco Emballages le 8 décembre 2011. Il est conclu pour la durée de l'agrément, soit jusqu'au 31/12/2016. Metz Métropole a retenu la Reprise Option Individuelle (filrière de reprise des emballages à recycler au choix de Metz Métropole) pour tous les matériaux triés (acier, aluminium, plastiques, cartons), à l'exception du verre, pour lequel la Reprise Option Filières a été retenue (filrière de reprise désignée par Eco Emballages selon des conditions pré-définies).

Ce barème E doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de valorisation de 75 % des emballages ménagers fixé par la loi Grenelle du 3 août 2009.

Les soutiens prévus sont directement liés à la performance de la collectivité en termes de tonnes de déchets triées et recyclées.

Avec ce nouveau barème E, Metz Métropole peut prétendre à différents soutiens :

- un soutien au service de la collecte sélective décomposé en :
 - un tarif unitaire pour le service de collecte sélective exprimé en €/tonne par matériau ;
 - un tarif à l'adaptation à la diversité territoriale et à l'amélioration de la performance attendue, basé notamment sur le nombre de Communes.
- un soutien aux actions de sensibilisation décomposé en :
 - un tarif à la sensibilisation par la communication directement lié à la performance de la collecte sélective ;

- un tarif à la sensibilisation par l'action des ambassadeurs du tri, basé sur le nombre de postes occupés par des personnes impliquées dans la diffusion de messages favorables à la performance de la collecte sélective.
- un soutien au développement durable qui rémunère les collectivités développant des services de collecte sélective en se préoccupant concomitamment des impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- un soutien à la performance de recyclage qui rémunère les fortes performances et incite au progrès. Il s'agit d'un pourcentage de majoration appliqué au soutien à la collecte sélective et au soutien aux actions de sensibilisation ;
- un soutien aux expérimentations destiné à permettre de développer des expérimentations et d'y contribuer financièrement ;
- un soutien aux autres valorisations hors collecte sélective permettant de soutenir le mode de traitement retenu par la collectivité comme la valorisation énergétique.

5.2. O-I Manufacturing

Le contrat avec O-I Manufacturing pour la reprise du verre a été renouvelé le 18/11/2011, pour la période du 1/1/2012 au 31/12/2016.

5.3. Norske Skog

Le contrat signé avec le papetier Norske Skog Golbey, pour la reprise des journaux-magazines triés (hors Contrat de Programme de Durée Eco Emballages), est arrivé à échéance le 30 juin 2013. Suite à une proposition tarifaire plus avantageuse, Metz Métropole a reconduit son partenariat avec le papetier au 1er juillet 2013 pour une période de 5 ans.

5.4. Eco Folio

La convention 2008-2013 a été renouvelée fin 2013. Elle intègre notamment :

- une augmentation du montant des soutiens unitaire au recyclage (de 65 à 80 €/tonne),
- une extension des soutiens à d'autres sortes de papier afin d'en favoriser le tri et le recyclage,
- un accompagnement des collectivités au changement par la mise en place d'une dotation destinée prioritairement aux collectivités ayant une faible performance de recyclage et qui recourent à la valorisation énergétique, à l'incinération ou à l'enfouissement,
- une aide à la reprise de la matière et prévention des difficultés d'écoulement des papiers récupérés,
- une mise à jour des consignes de tri.

5.5. OCAD3E

Fin 2013, la convention relative aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), signée avec l'éco-organisme OCAD3E, a été avenantée du fait du basculement du territoire de Metz Métropole en "milieu urbain" et non plus "semi urbain", faisant ainsi passer le montant du soutien unitaire au recyclage de 50 à 56 €/tonne contre 40 € auparavant.

Par arrêté du 24 décembre 2014 du Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie, l'OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les D3E ménagers, pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités signataires et le Ministère de l'Écologie, OCAD3E a décidé de résilier, de façon anticipée au 31 décembre 2014 les conventions le liant à Metz Métropole, et de solliciter la signature de nouvelles conventions dont les durées coïncideront avec la durée de l'agrément, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Les conventions de reprise des D3E et des lampes usagées issues du circuit municipal seront donc renouvelées en 2015.

Ces contrats ont été signés pour être conformes aux exigences du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des déchets d'équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

5.6. EcoTLC

La convention liant Metz Métropole à EcoTLC avait été renouvelée en 2014 pour une durée de 6 ans. Elle permet à la collectivité de pouvoir utiliser les kits de communication de l'éco-organisme et de bénéficier d'un soutien à la communication en cas d'atteinte du seuil de 1 PAV pour 2 000 habitants.

5.7. Synthèse des Responsabilités Élargie du Producteur (REP)

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés, via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou Haganis sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
Ecoemballage	Emballages ménagers
Ecofolio	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linge et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

D'autres filières REP existent en 2015, notamment la filière pour le mobilier du bureau et pour les déchets dangereux, respectivement avec les éco-organismes Ecomobilier et EcoDDS. Metz Métropole n'est pas conventionnée pour ces filières en 2015.

5.8. Marchés publics

Objet	Début	Fin	Durée Globale	Titulaire	Montant estimé (€ HT)
Pré-collecte déchet ménager Lot 2 : bac roulant Lot 3 : conteneurs enterrés	09/08/12	08/08/16	4 ans	CITEC ENVIRONNEMENT	8 000 000 8 200 000
Cache conteneur plastique	18/03/13	17/07/16	40 mois	SODILOR	400 000

Nettoyage des PR	06/02/14	05/02/17	1 an renouvelable 2 fois 1 an	ANCO	300 000
Travaux de VRD et de Génie civil relatifs à la mise en place de conteneurs	03/08/12	02/08/16	4 ans	COLAS EST	6 000 000
Fourniture de sacs de pré-collecte des déchets ménagers	09/08/12	08/08/16	4 ans	EPONIMA	195 000
Assistance technique opération infra	06/05/13	05/05/16	3 ans	ERA ingénieurs conseils	190 000
Gestion fourrière animale	29/07/13	28/07/16	3 ans	SACPA CHENIL	387 618
Fourniture, installation et maintenance de solutions embarquées pour véhicules de collecte des déchets ménagers, et fourniture de logiciels de pilotage opérationnels	16/01/14	15/01/18	TF : 4 ans TC1 : 1 an TC2 : 1 an	NOVACOM	1 351 002
Location entretien de vêtements de travail pour les agents de collecte des déchets ménagers du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	10/12/13	09/12/16	1 an renouvelable 2 fois 1 an	PIERRETTE - TBA ELIS	195 000
Acquisition sacs poubelle collecte OM	06/11/14	05/11/16	1 an renouvelable 2 fois 1 an	SOCOPLAST	840 000
Acquisition sacs poubelle collecte Sélective	06/11/14	05/11/16	1 an renouvelable 2 fois 1 an	SOCOPLAST	450 000
Location entretien parkas du Pôle Gestion des Déchets	01/12/14	31/12/16	1 an renouvelable 1 fois 1 an	Blanchisserie de LA FENSCH	50 000
Entretien, réparations et maintenance du parc de véhicules et des mobiliers de collecte fixes ou mobiles	22/12/14	21/12/17	3 ans	GARAGE DE LA FELTIÈRE	3 300 000 maxi
Composteurs domestiques individuels Lot 1 : composteurs bois Lot 2 : composteurs plastique	31/08/15	30/08/19	4 ans	Lot 1 : ÉMERAUDE CRÉATION Lot 2 : QUADRIA	140 000 140 000
Fourniture de carburant par cartes accréditives Lot 1 : véhicules du Pôle Gestion des Déchets	06/02/15	05/02/17	1 an renouvelable 2 fois 1 an	TOTAL FRANCE SERVICES	2 700 000
Lavage, entretien et maintenance de points d'apport volontaire	09/06/15	08/06/17	1 an renouvelable 3 fois 1 an	SITA NORD EST	1 285 931
Service d'insertion sociale et professionnelle pour l'enlèvement des cartons des commerçants du centre-ville de Metz et secteurs limitrophes	29/07/15	28/07/16	1 an renouvelable 3 fois 1 an	EMMAÛS	236 108

II. LES PROJETS 2015

1. La conteneurisation

La recommandation R-437 de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) donne un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre pour la santé et la sécurité du personnel de collecte, sur différents points :

- s'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées, afin d'appréhender au mieux son itinéraire,
- supprimer le recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement,
- interdire la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible,
- collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lèves-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac... afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.
- ...

Pour ces raisons et d'autres (hygiène, salubrité et propreté urbaine), Metz Métropole a choisi de s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères. En plus de la mise à disposition des usagers d'un contenant de stockage des déchets suffisant, ce projet doit permettre de réduire les fréquences de collecte encore élevées dans certaines communes et certains quartiers par rapport aux collectivités françaises de même taille et typologie. Ainsi, il sera possible d'optimiser le service de collecte en réorganisant les tournées. La conteneurisation va donc permettre de faciliter la mise en œuvre d'autres projets en parallèle.

Après une année 2013 consacrée au déploiement de la conteneurisation sur les communes de Saint-Privat-La-Montagne, Woippy, Montigny-lès-Metz et des secteurs de collecte de Metz de la Grange aux Bois, Grigy, Tivoli, et Magny, l'année 2014 a servi d'ajustement du dispositif de collecte avec l'implantation de Point d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE), la rationalisation des points de regroupement en bacs (nombre de sites, emplacements, volume de bacs)...

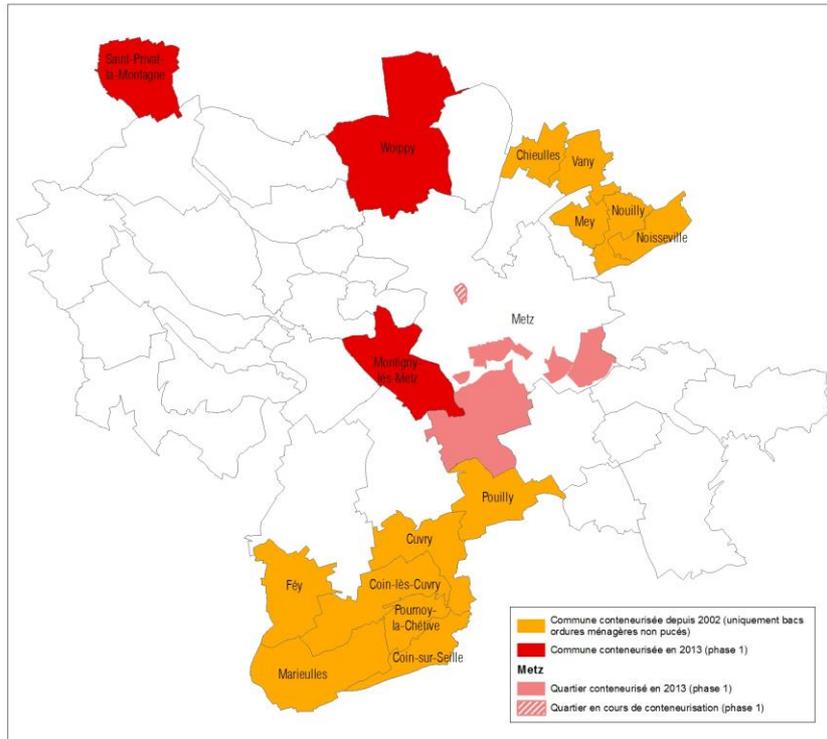
En 2015, le schéma de conteneurisation du territoire dans sa totalité a été défini et la procédure de conteneurisation d'un secteur a été corrigée à partir de l'expérience acquise des premiers secteurs. L'objectif fixé est une finalisation du projet en décembre 2017. Une action en lien avec les recommandations de la R-437 a notamment complété cette procédure avec une étude des impasses et voies de circulation obligeant des manœuvres, marches arrières, etc. Un reporting exhaustif est réalisé afin de trouver des solutions de pré-collecte et de collecte permettant de respecter la R-437 et de limiter les difficultés et les risques pour les agents de collecte.

En 2015, la finalisation de l'étude du secteur Outre-Seille, complexe de par la densité de population, la typologie d'habitat et le caractère historique de son aménagement, permettra sa conteneurisation dès le début 2016. Les décisions s'orientent vers une collecte majoritairement en apport volontaire (PAV et PR), excepté pour quelques collectifs dotables.

Le secteur du sud de l'Agglomération, composé de 7 communes (Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Marieulles-Vezon, Pouilly et Pournoy-la-Chétive) soit environ 4 500 habitants, a été conteneurisé. 107 impasses ont été répertoriées sur ce secteur dont 96 étaient problématiques. 72 ont été solutionnées. Pour les autres, des recherches de solutions alternatives sont en cours avec les communes.

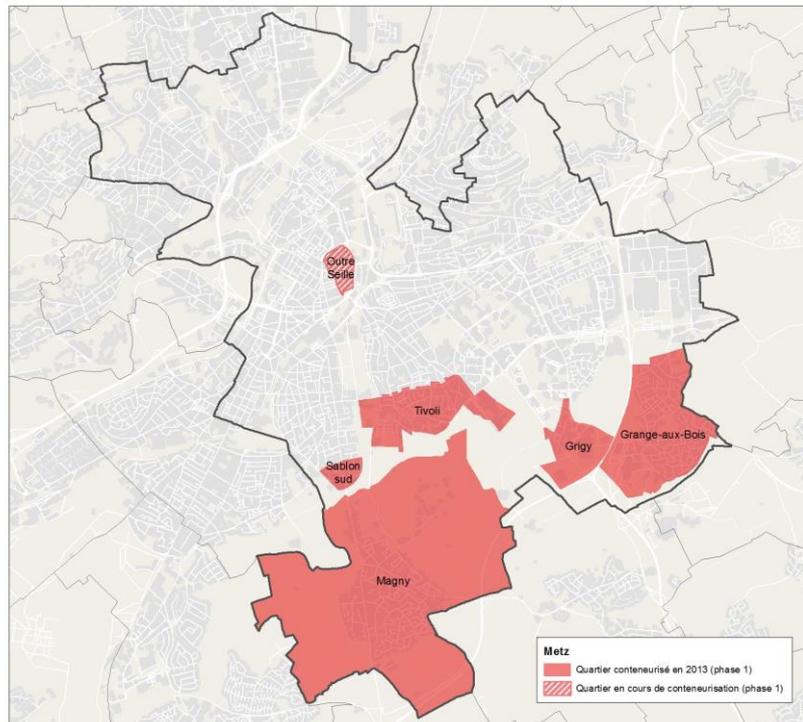
2 autres secteurs, le premier composé de 3 communes (Augny, Marly et Moulins-Lès-Metz) et le second des 4 communes de l'ex-CCVSP ont été étudiés pour une conteneurisation dès le début de l'année 2016.

METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



REF 2014-03256-01 Carte réalisée le 03/07/2015 Source : Plan Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2015 Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015, droits réservés

METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



REF 2014-03256-02 Carte réalisée le 03/07/2015 Source : Plan Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2015 Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015, droits réservés

2. La prévention

L'année 2015 marque la fin du PLP sous contrat ADEME, mais les actions se poursuivent et s'élargissent. Le décret du 10 juin 2015 rend obligatoire pour toutes les collectivités l'établissement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il étend donc les actions vers les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = tous les déchets) et plus seulement les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = hors déchèterie) dans les PLP première génération. De plus, le 16 juin 2015, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé la seconde édition de son appel à projets "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet". Il consiste à inciter les collectivités à élargir leur action avec une vision globale de la prévention et de la gestion des déchets, en couplant cette compétence avec le développement économique. Les collectivités candidates doivent alors établir un programme d'Économie Circulaire qui se construit autour de 7 axes :

- l'achat durable,
- l'éco-conception,
- l'éco-fonctionnalité,
- l'écologie industrielle et territoriale,
- l'allongement de la durée d'usage,
- la consommation responsable,
- le recyclage.

Metz Métropole a décidé de candidater à ce second appel à projet. Le 26 novembre 2015, 95 collectivités dont Metz Métropole ont reçu le label, soit 153 collectivités sur 2 éditions. Metz Métropole a alors sollicité l'ADEME et signé, le 10 décembre 2015, un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC) pour la mise en œuvre d'un programme d'économie circulaire sur la période 2016-2018. Plusieurs objectifs ont été fixés pour cette période, en accord avec ceux de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

- réduire de 4 % les quantités globales de déchets, soit 4 700 tonnes,
- augmenter de 4 % la valorisation matière, soit 1 400 tonnes,
- réduire de 15 % l'enfouissement, soit 1 250 tonnes,
- accompagner au moins 10 professionnels sur un projet de réduction des déchets.

Le PLPDMA, qui devra être réévalué, sera pleinement intégré dans ce programme.

Bilan des actions 2015 de prévention des déchets

Le compostage domestique

Après une année record de mise à disposition de composteurs en 2014, les chiffres ont diminué en 2015 avec 568 composteurs. Cela s'explique par l'absence d'un agent sur cette thématique durant 5 mois, et donc un nombre limité d'animations et des projets mis en attente. Au total, sur la durée du PLP (2010-2015), 3 399 composteurs ont été mis à disposition à 3 037 foyers et au total depuis la création de Metz Métropole, 6 955 composteurs pour 6 135 foyers.

13 animations ont été organisées et/ou soutenues pour 993 personnes sensibilisées en plus de celles ayant obtenu un composteur. Les mises à disposition de composteurs ont été réalisées en livraison à domicile pour 43 %, en retrait dans les locaux du PGD pour 44 % et en retrait directement lors des animations pour 13 %.

Le réseau des guides composteurs poursuit ses actions en soutien à Metz Métropole ou indépendamment. Il compte toujours ses 40 membres dont 25 ont reçu la formation ADEME "guides composteurs" avec spécialisation.

Le projet de conteneurisation a repris en fin d'année 2015. L'organisation d'un temps d'animation pour faire la promotion du compostage a été ajoutée dans la procédure globale de conteneurisation. Lors du passage des ADT, après la dotation en bac et juste avant le changement de collecte, une information est donnée sur

le compostage ainsi qu'un bulletin de réservation de composteur à retirer lors d'une permanence sur le secteur. En 2015, 3 permanences ont été organisées pour les 7 communes conteneurisées au sud de l'Agglomération avec un total de 98 composteurs mis à disposition. Cela représente 1/6^{ème} des mises à disposition de l'année pour seulement 1 mois et moins de 5 000 habitants. C'est aussi l'équivalent de 2 ans de mise à disposition sur ces communes, qui confirme l'intérêt de cette phase post conteneurisation qui permet de mutualiser l'intervention des ADT avec une approche globale auprès des habitants.

Le compostage collectif

Afin de cibler tous les publics, y compris les particuliers en habitat collectif, Metz Métropole déploie depuis 2012 le compostage en pied d'immeubles. Tous les habitants du/des immeubles ainsi équipés qui souhaitent composter peuvent le faire de manière partagée. Un immeuble est équipé sous couvert de faisabilité technique, d'un nombre suffisant de foyers volontaires et de l'identification de référents de site.

En 2015, 4 nouveaux sites ont été équipés. Le retard pris s'explique pour les mêmes raisons que pour le compostage domestique, l'agent en charge de ces thématiques étant le même. 18 sites ont cependant été diagnostiqués en fin d'année suite à la reprise du projet et ceux remplissant les critères seront équipés dès 2016. Au total, 39 sites pratiquent le compostage en pied d'immeubles.

FOCUS sur le compostage de quartier

En 2014, la Ville de Metz avait initié un budget participatif et avait reçu une demande de mise en œuvre d'un système de compostage pour les habitants d'un quartier. Ce principe peut compléter le compostage en pied d'immeubles pour les quartiers où il y a peu ou pas d'espaces verts privatifs collectifs. Il s'organise cependant à une échelle plus large avec donc un dimensionnement et une organisation adaptée et qui conviennent à l'occupation du domaine public.

Lors du premier semestre 2015, se sont tenues de nombreuses réunions avec les services concernés de la Ville et de l'Agglomération et les membres du collectif demandeur. Il en est ressorti la création d'une association, "Le Tripot", et l'aménagement d'un site dans le quartier Nouvelle-Ville au centre de Metz. Une convention tri-partite définit les engagements de chacun. Inauguré le 30 mai 2015, le site accueille gratuitement et sans obligation d'adhésion les personnes souhaitant composter lors de 2 permanences hebdomadaires. Après 6 mois de fonctionnement, l'association compte près de 50 adhérents, 10 à 15 présents à chaque permanence. 5 tonnes de déchets ont été compostées.

Le compostage autonome

Les professionnels, publics et privés, s'intéressent aussi au compostage, avec à partir de 2015, la redevance spéciale comme argument supplémentaire. En 2015, 2 établissements ont été équipés et plusieurs rencontrés, dont les projets se finaliseront en 2016 avec l'installation du matériel. Au total, 13 établissements sont équipés.

Le gaspillage alimentaire

En restauration collective, les 6 établissements (3 lycées et 3 restaurants universitaires) ayant réalisé l'étude en 2013-2014 ont poursuivi la mise en œuvre de leur plan d'actions avec le soutien de Metz Métropole. En parallèle, la Région a élargi le projet aux lycées lorrains dont 3 sont situés sur le territoire de l'Agglomération. Metz Métropole participe aux réunions de travail ainsi qu'à celles du Département, qui a initié un projet identique dans 8 collèges dont 2 sur le territoire.

En restauration commerciale, 10 restaurateurs engagés du Centre-Ville de Metz ont lancé durant la SERD 2015, avec l'appui de Metz Métropole une opération de promotion du "gourmet bag". Des kits ("gourmets bags", supports divers) ont été mis à leur disposition. L'objectif est d'utiliser cette phase test en la renouvelant sur un secteur plus large avec davantage de partenaires pour une visibilité accrue et donc des résultats et une dynamique plus marqués.

Sensibilisation grand public : 5 animations organisées rassemblant 675 personnes. Une Disco-soupe a notamment été réalisée durant une journée à la Foire Internationale de Metz permettant de sensibiliser environ 500 personnes.

Thèse sur les changements de comportements liés au gaspillage alimentaire

La thèse arrive bientôt à échéance (mars 2016) et 2015 a vu l'organisation des dernières expérimentations qui ont permis de conforter les résultats obtenus lors des précédents tests. En octobre et novembre 2015, 3 campagnes de caractérisations ont été réalisées par les agents du PGD et certains partenaires (CD57) sur les sacs OMR de 4 groupes d'individus. Chaque foyer de 3 des groupes avait été sensibilisé en utilisant les hypothèses de changement de comportement testées, le 4^{ème} groupe étant le groupe contrôle. Les caractérisations ont permis d'analyser les évolutions de gaspillage alimentaire auprès de chaque foyer. Elles ont également été utilisées pour compléter les données de diagnostics en termes de prévention et de tri des déchets. La fin de la thèse aura pour objectif de créer un outil auquel chaque collectivité mosellane sera formée afin que les périodes de sensibilisations du grand public permettent un changement de comportement dans la durée.

Parmi les résultats importants des caractérisations, sur la typologie un habitat individuel en milieu rural et plutôt aisé :

- 21,2 % soit 60,4 kg/hab de gaspillage alimentaire,
- 11,6 % soit 33,0 kg/hab de déchets compostables (en plus du gaspillage),
- 10,2 % soit 29,1 kg/hab de déchets recyclables, dont 1,1 % de plastique, 5,5 % de papier, 1 % de métal et 2,6 % de verre,
- 6,7 % soit 19,0 kg/hab de déchet plastique concerné par les extensions des consignes de tri,
- 3,2 % soit 9,2 kg/hab de couches jetables,
- 2,3 % soit 6,5 kg/hab de TLC,
- 44,8 % soit 127,7 kg/hab sont des déchets non recyclables et nécessitant des gestes plus compliqués pour être réduits.

Le prolongement de la durée de vie

En 2015, ce sont 8 opérations qui ont été organisées sur le territoire pour 814 participants et plus de 6,5 tonnes d'objets à qui une seconde vie a été donnée. Les grandes Récup' et les journées de récupération en déchèterie sont désormais entrées dans les habitudes et connaissent un beau succès. Metz Métropole a organisé sa deuxième Zone de Gratuité, lieu de dons et de récupérations d'objets gratuitement, entre particuliers uniquement.

À la suite de l'étude de faisabilité pour le développement d'une recyclerie, réalisée en 2014 par Metz Métropole, un projet de collecte en déchèterie a émergé avec la Communauté Emmaüs Peltre. Des réunions de travail ont permis de définir 4 déchèteries sur lesquelles pourraient se faire ces collectes : la déchèterie de Marly, de la Houblonnière à Metz-Nord, de la Mance à Ars-sur-Moselle et de la Petite Voèvre à Metz-Borny. Ce projet nécessite donc un partenariat entre Emmaüs, Haganis en tant que gestionnaire des déchèteries et Metz Métropole en tant que porteur du PLP. Une nouvelle convention tripartite qui liera les 3 entités permettra d'officialiser ce partenariat et de mettre en application le projet imaginé. Il se mettra en place à compter d'avril 2016, au retour du printemps pour assurer une réussite dès le lancement.

TLC

En 2014, 35 des 44 communes étaient équipées de bornes TLC. En 2015, seule 1 borne supplémentaire a été installée. En effet, parmi les communes non équipées, 3 sont les plus grandes de l'Agglomération et des discussions sont en cours pour affiner les engagements des communes, de l'Agglomération et du collecteur pour l'implantation et le suivi/entretien des bornes. L'équipement de ces communes pourra reprendre une fois un accord trouvé. Cependant, des points agréés EcoTLC sont présents dans ces 3 communes via des bornes sur domaine privé (parking GMS) ou des magasins, privés ou solidaires, qui réalisent des récupérations.

En 2015, 199,9 tonnes de TLC ont été détournées des filières d'élimination vers les filières de réemploi et de valorisation par Tri d'Union. EcoTLC a répertorié 98 conteneurs répartis sur 66 points de collectes sur le territoire, soit un ratio de 1 point pour 3 560 habitants.

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Pour la 6ème année consécutive, Metz Métropole a organisé la SERD avec toujours le souci de vouloir mettre en avant les acteurs et les initiatives locales et de créer de nouveaux événements. En 2015 les thématiques majeures, car plébiscitées par le grand public, étaient le gaspillage, le réemploi et le compostage. Au total, 22 partenaires ont organisé 8 opérations. Plus de 5 tonnes d'objets ont été données et 529 personnes ont participé.

- Récupération en déchèterie : les associations Emmaüs Peltre et Prenons Le Guidon étaient présentes à la déchèterie de Marly durant 5 jours pour récupérer les objets encore en bon état dont les visiteurs souhaitent se débarrasser : 152 donateurs, 4,6 tonnes d'objets et 112 vélos récupérés ;
- Doncoïn au sein de Metz Métropole : c'est un espace libre où chacun peut déposer ce dont il n'a plus besoin (à condition que ce soit propre et réutilisable) et prendre ce qu'il veut même s'il n'a rien déposé : 114 agents ont participé et récupéré 247 objets.
- Déchets verts : 1 opération de broyage à Lorry-lès-Metz pour favoriser la valorisation des tailles en paillage et compostage, et limiter ainsi les apports en déchèterie : une dizaine de foyers participants avec les services techniques de la commune.
- Deux visites du centre de tri des textiles Tri d'Union : 26 visiteurs dont des élus de l'agglomération ont découvert la filière de tri des textiles.
- 7 ateliers de confection de produits ménagers animés par l'association Chrysalide pour faire découvrir au grand public les alternatives naturelles à l'utilisation des produits chimiques pour le ménage et pour sensibiliser à la réduction des déchets issus des bidons de produits ménagers : 75 participants

Parmi les partenaires : Chrysalide, le Tripôt, Boumchaka, Haganis, Emmaüs, MJC 4 Bornes, Prenons le Guidon, les Jardins du Ker de Xavier Roussel...

Accompagnement RS

Dans le cadre du déploiement de la Redevance Spéciale sur son territoire, Metz Métropole a souhaité proposer aux futurs redevables un accompagnement tri / prévention leur permettant de limiter le montant de leur facture. L'élaboration d'une méthodologie d'accompagnement a été réalisée au deuxième semestre 2015 et s'appuie sur les points suivants :

- mise à disposition de fiches déchets pour réaliser un autodiagnostic de la gestion de leurs déchets,
- rencontres avec les conseillers de Metz Métropole : validation de l'autodiagnostic, piste d'actions et conseils techniques pour la mise en œuvre,
- mise à disposition d'outils d'accompagnement : supports de communication et modules thématiques de sensibilisation.

Cet accompagnement a été proposé à 5 redevables et 2 d'entre eux se sont engagés dans la démarche fin 2015.

Eco défis

Portée par le Pôle Environnement Développement Durable de Metz Métropole, cette action a pour objectif d'accompagner les artisans du territoire souhaitant s'impliquer dans des actions de DD. Chaque artisan se lance des défis selon ses sensibilités et son avancement sur les thématiques des déchets, de l'eau, de l'énergie, de la consommation durable... Si les défis sont relevés, un label leur est attribué afin de les valoriser. La cellule Prévention des Déchets apporte son expertise dans le premier domaine. En 2015, 14 entreprises artisanales ont été accompagnées. Parmi les actions mises en œuvre, 22 portaient sur le domaine des déchets dont 11 sur un sujet de prévention.

Eco-exemplarité des communes

Un travail d'accompagnement à la réduction des déchets a été engagé avec la commune de Montigny-lès-Metz. Suite aux 19 diagnostics réalisés en 2014 et 2015 au sein des différents services et dans les écoles, 11 agents se sont engagés dans un groupe de travail et 14 actions de réductions ont été proposées. Des indicateurs de suivi ont été définis et seront analysés en 2016.

Bilan du programme 2010-2015

	2009	2015	Evolution
OMR	67849	62611	-7,7%
Tri	12336	12754	3,4%
Verre	6183	6225	0,7%
OMA	86369	81590	-5,5%
Encombrants + déchèterie + DV	33298	32841	-1,4%
DMA*	119667	114431	-4,4%

* les données peuvent différer de celles présentées dans le chapitre traitant des tonnages collectés car le contrat ADEME ne prend pas en compte certains flux, notamment les déchets inertes et les D3E.

Le contrat d'objectifs avec l'ADEME pour le PLP 2010-2015 fixait l'objectif de réduire de 7 % les quantités d'OMA. Avec un résultat de -5,1 %, l'objectif n'est pas atteint, ce qui équivaut pour l'Agglomération à la non-perception des 237 942 € d'aide ADEME pour cette dernière année de PLP.

Cependant, les actions initiées avec le PLP, qui seront poursuivies dans le programme d'économie circulaire, couplées au contexte économique et démographique actuel du territoire, ont permis d'amorcer une réduction constante des quantités de déchets produits depuis 2011.

Au terme de ces 5 ans, le PLP représente :

Communication générale :	184	Articles de presse
	21	Présentations du PLP aux communes/quartiers
Travail avec :	184	Structures accompagnées
	265	Partenaires
	44	Communes sollicitées/actrices
Qui ont permis d'organiser :	45	Réunions d'information
	12	Expositions
	413	Animations
Pour atteindre :	23 106	Personnes sensibilisées
	3 399	Composteurs mis à disposition
	14 325	Nouvelles BAL avec autocollant STOP PUB
	18 649	Objets échangés
	52	Bornes textiles installées

3. Le tri

Fin 2015, le Service Sensibilisation Pré-collecte compte deux coordinatrices, huit ambassadeurs du tri répartis en deux équipes et un assistant administratif. Les ambassadeurs du tri ont mené sur le territoire de Metz Métropole des missions quotidiennes de communication de proximité sur les consignes de tri des emballages recyclables auprès des usagers et de suivi de la qualité du tri. Leurs missions se sont également ouvertes à la réalisation d'actions plus générales sur la gestion des déchets ménagers et assimilés : participation à des caractérisations d'ordures ménagères, formation à la prévention des déchets (Ambassadeurs prévention), assistance au développement du compostage domestique, accompagnement des usagers du quartier Outre-Seille à Metz et des 7 communes du sud de l'Agglomération dans le cadre de la conteneurisation.

Bilan de leurs actions

Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte :

- Poursuite de l'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte : 39 actions menées dans 12 communes. Plus de 3 250 foyers et professionnels accompagnés,
- Réalisation d'actions correctives en post conteneurisation : 14 actions réalisées sur 3 communes (Metz, Woippy, Montigny-Lès-Metz), 305 foyers et professionnels informés.

Actions visant le suivi de la qualité et l'amélioration des performances du tri des Emballages Recyclables

- Participation aux caractérisations des Emballages Ménagers Recyclables issus des collectes de tri de 14 communes,
- Réalisation de 33 contrôles terrain de la qualité du tri présenté en sacs, caissettes ou en bacs dans 18 communes. Ils représentent 7 517 contenants vérifiés dont 3 489 avec une bonne qualité de tri, 3 157 avec quelques erreurs et 871 refusés à la collecte en raison de la trop grande proportion d'erreurs de tri,
- Sensibilisation en porte à porte des habitants de 23 communes de l'agglomération avec remise du mémotri. Au total, 9 923 foyers ou entreprises ont bénéficié d'un rappel des consignes par les ADT,
- Sensibilisation ciblée auprès des résidents en habitat collectif dans 6 communes. 1 586 foyers ont bénéficié d'un rappel des consignes de tri,
- Participation à 7 évènementiels locaux pendant lesquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à présenter le service public communautaire de collecte et de traitement des déchets : Marathon de Metz et Metz Plage, Saint Privat La Plage, Fête des Voisins à Montigny-Lès-Metz, rassemblement de jeunes à Lessy,
- Animation des visites guidées du Centre Technique Communautaire : 5 visites, 96 visiteurs,
- Animations sur le geste de tri : 24 ateliers du tri permettant la diffusion des consignes de tri auprès de 611 personnes (adultes et enfants). Ces animations ont notamment été réalisées dans divers centres socio-culturels (centre social Pioche, Centre Anatoli, Maison de Projet AGORA, ...),
- Déploiement de la collecte des emballages recyclables dans 13 établissements dont les locaux des services de la Ville de Metz (663 personnes mobilisées), la Chambre de Métiers et d'Artisanat, le Lycée Fabert, l'EPHAD des Petites Sœurs des Pauvres,
- Actions correctives (rappel du règlement de collecte, des jours et heures de présentation des sacs ou bacs, des modalités d'utilisation des points de collecte) : 193 actions correctives ont été conduites dans 11 communes.

Au total, ce sont 22 581 foyers répartis dans 42 communes qui ont été sensibilisés aux consignes de tri et aux règles de collecte.

Le programme pédagogique

La sensibilisation à l'environnement des plus jeunes est un axe important de l'action de Metz Métropole. Depuis de nombreuses années, l'agglomération propose, en partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour animer les

temps scolaires et former les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2014-2015, 41 classes de 27 écoles se sont inscrites au projet pédagogique. Ce sont 1 596 enfants, et par extension, autant de familles, qui ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

4. La redevance spéciale

Sans en avoir l'obligation, Metz Métropole assure la collecte et le traitement des déchets des professionnels, assimilables aux ordures ménagères. Ce service est financé principalement par la TEOM, calculée sur la valeur du foncier bâti et sans rapport avec la quantité de déchets produite par les utilisateurs du service. Les montants de TEOM perçus des non-ménages ne couvrent pas le coût de la gestion de leurs déchets. De ce fait, et comme argument financier pour inciter les professionnels à agir pour réduire et valoriser leurs déchets, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 et le 29 juin 2015 la mise en œuvre de la redevance spéciale sur son territoire.

La redevance s'applique à compter du 1^{er} novembre 2015 à toutes les activités professionnelles publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine (OMR + EMR) et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets de Metz Métropole. Elle se déploiera ensuite progressivement à l'ensemble des professionnels, par abaissement successif de ce seuil de production. Ce format permet de cibler en priorité les plus gros producteurs dont les coûts pour la collectivité sont les plus élevés, et de laisser du temps aux producteurs moins importants ou plus vertueux de faire évoluer leurs pratiques.

Metz Métropole a opté pour une facturation au volume des bacs mis à disposition, avec un tarif 2015 de 0,016 €/litre pour les déchets recyclables contre 0,039 €/litre pour les déchets non recyclables.

L'objectif principal de Metz Métropole n'est pas tant de créer une nouvelle recette que de diminuer ses dépenses. Pour ce faire, les modalités techniques et financière de la RS ont été fixées comme des leviers pour inciter les professionnels à :

- optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte,
- réduire les quantités globales de déchets par une facturation en adéquation avec le volume produit,
- trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation par un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

Durant l'année 2015, il a fallu dans un premier temps avoir un retour d'expériences auprès des collectivités voisines ayant déjà mis en place cette redevance. Un règlement spécifique définissant toutes les modalités de mise en œuvre de cette redevance ainsi qu'une convention type ont été rédigés et les tarifs calculés et votés. Il a ensuite fallu identifier les usagers du service qui produisent de grandes quantités de déchets afin de pouvoir les solliciter et engager la procédure de conventionnement. Au 31 décembre 2015, sur 80 redevables potentiels recensés et sollicités, 32 gestionnaires de sites ont été rencontrés. Le bilan est le suivant :

- 5 établissements ont fermé en 2015 ou sont hors champ de la RS (déchets non assimilables aux déchets ménagers),
- 62 sites ne sont pas soumis à un conventionnement RS (production inférieure à 15 000 litres hebdomadaires, réorganisation interne de la gestion de leurs déchets, passage partiel par une société privée, optimisation de l'utilisation des bacs...),
- 10 sites ont choisi de faire appel à un prestataire privé, et ne sont donc plus collectés par le service public,
- 3 conventions ont été signées avec Metz Métropole.

En parallèle, Metz Métropole propose un accompagnement personnalisé aux redevables afin de les aider à réduire leur facture : aide au diagnostic, à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre. Parmi les

actions prioritaires : mise en place ou renforcement du tri, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, nouvelles filières de recyclage...

Les établissements qui dorénavant utilisent une prestation privée ne sont de ce fait pas soumis à la RS. Les établissements ayant réussi à réduire leur production sous les 15 000 litres gagnent simplement du temps avant le conventionnement. Ce ne sont pas des pertes pour l'Agglomération car ce sont réellement des dépenses en moins, notamment pour le traitement.

5. Qualité, Hygiène et sécurité

5.1. Mesures de concertation

Depuis 2010, une démarche de concertation du personnel par la mise en œuvre de groupes de travail a été initiée. Les groupes sont composés d'agents volontaires de chaque service et des représentants du personnel. Ils permettent l'identification et l'évaluation des risques professionnels, afin :

- d'évaluer les actions mises en œuvre,
- de proposer de nouvelles actions d'amélioration,
- d'identifier et d'évaluer de nouveaux risques.

Cette méthodologie de travail permet à Metz Métropole :

- de maintenir un dialogue social,
- d'être transparent dans la conduite des actions et des objectifs d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail,
- de valoriser les agents de terrain et de les rendre force de proposition.

En 2015, cette méthodologie a été mise en œuvre afin de travailler sur l'amélioration du niveau d'hygiène et de propreté du Centre Technique Communautaire.

Le groupe de travail constitué d'agents d'exploitation, de maintenance, d'entretien et d'encadrants du pôle, et piloté par le service RH, s'est réuni lors de trois sessions de travail en septembre et octobre. Au cours de ces sessions, le groupe a travaillé sur :

- l'identification des problématiques générant des dégradations et leurs causes probables,
- l'identification de leviers d'actions ou solutions.

Il est à noter que trois types d'actions sont à envisager, pour lesquelles le groupe de travail sollicitera un soutien et une validation auprès de la direction en 2016 :

- certains investissements techniques à solliciter par le Pôle Gestion des Déchets,
- des achats de matériel peu coûteux,
- un certain nombre de mesures organisationnelles.

5.2. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de l'année 2015

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de prévenir les risques professionnels, Metz Métropole a procédé à :

- l'achat de petits matériels et équipements pour les opérations de maintenance et vidage des Points d'Apport Volontaire,
- la poursuite de la mise en place des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au CTC et sur les sites extérieurs où les agents de collecte sont présents,
- la poursuite des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, problème d'hygiène, dégradation, ...),
- le démarrage de l'inventaire des points noirs au titre de la R437 et à la mise en œuvre de certaines mesures de prévention,
- le nettoyage du hangar véhicule et de la station de lavage par un prestataire externe.

Afin de garantir la sécurité des agents saisonniers des mois de juillet et août, une campagne d'information des agents sous format d'un "quart d'heure sécurité" a été réalisée auprès des 123 agents permanents, sur

la vulnérabilité des saisonniers, sur la conduite attendue et à tenir ainsi que sur les responsabilités en cas d'accidents.

En parallèle, les agents saisonniers ont suivi une formation renforcée à la sécurité dont les objectifs sont :

- sensibiliser sur le plan de la santé et la sécurité au travail,
- prendre conscience des difficultés et des erreurs à éviter,
- transmettre des informations, consignes et règles de sécurité.

À l'issue de cette formation, les agents saisonniers ont été évalués sur la partie théorique.

Metz Métropole a poursuivi ses actions de maintenance préventive des matériels et d'entretien des tenues de travail.

5.3. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2015 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée formation (en jours)	Date ou période
Formation sécurité chauffeur/rippeur	2	0,5	06/2015
Formation d'acteurs-trices en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	12	2	05-06/11/2015
Formation des membres du CHSCT	2	5 1,5	03-04-05/03+04-05/05/2015 16-17/03/2015
Formation FCO	6	5	Du 09/2015 au 12/2015
Formation initiale (SST)	2	2	14-15/12/2015
Maintien et actualisation des compétences SST	7	1	Du 10/2015 au 12/2015
Utilisation d'un extincteur	10	0,5	04 ou 07/05/2015
La régulation des situations conflictuelles	6	3	04/2015 ou 09/2015
Le ramassage des déchets dangereux sur la voie publique	2	1	16/10/2015
Gestion des accidents du travail	19	1	01/2015 – 02/2015
Le stress : l'identifier, le prendre en considération, le prévenir	1	3	25-26/11 et 07/12/2015
Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail	1	1	01/06/2015
S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention	1	1	07/06/2015
Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer de prévention	1	1	02/11/2015
Congrès Amorçe	2	1 3	04/02/2015 21-22-23/10/2015
Convoyeur d'animaux vivants	1	2	03-04/11/2015
Permis PL + leçons de conduite supplémentaires	1		Année 2015

5.4. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie de Metz Métropole

Les chiffres 2015 :

- 25 accidents de travail avec arrêt (39 en 2014) ;

- 0 maladie professionnelle (0 en 2014) ;
- 4 accidents de travail sans arrêt (6 en 2014) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2014).

Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Taux d'absentéisme = nombre d'heures absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Absentéisme
2010	175,70	9,80	15,89
2011	109,45	5,32	12,129
2012	160,74	3,90	11,46
2013	100,46	2,36	11,43
2014	98,01	1,69	8,76
2015	62,71	4,23	11,06

Pour la 4^{ème} année consécutive, le taux de fréquence est en diminution, de plus de 60 % en 2015 par rapport à 2012. En revanche, le taux de gravité et l'absentéisme sont en augmentation en 2015 alors qu'ils étaient en diminution depuis 2010.

On constate que les accidents avec arrêt de travail sont proportionnellement moins nombreux mais plus graves et entraînent une absence plus longue.

5.5. Projet de management de la qualité et de la sécurité

Le Pôle Gestion des Déchets s'est lancé, en 2013, dans la mise en place d'une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- d'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- de fiabiliser ses données ;
- de centraliser les informations et de les rendre accessible à tous ;
- de développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- maîtriser les coûts ;
- améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Afin de garantir et fiabiliser ses données, le PGD a lancé fin 2013 une démarche de structuration de son système documentaire et de traçabilité des données. En 2015, un agent à 70% recense les pratiques et les documents utilisés et s'attache à les simplifier et à les uniformiser. L'ensemble des documents est recensé dans un tableau afin de garantir le suivi des modifications et des versions. Les agents accèdent aux documents selon des droits d'accès.

Au 31/12/2015, 225 documents système ont été créés, auxquels s'ajoutent 50 documents supports d'origine externe ou de communication aux publics. L'objectif pour 2016 est de finaliser la démarche sur les activités liées à la collecte et de l'intégrer lors des nouveaux projets.

6. Relation usagers

Créé en 2012, le service "relations aux usagers", 03.87.20.10.10, est aujourd'hui le point d'entrée du Pôle Gestion des Déchets. Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 18h, soit 50h de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public, deux agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes.

En lien permanent avec les exploitants, le service s'organise afin de répondre immédiatement à un maximum de demandes. Si aucune réponse ne peut être apportée, la demande est transmise au service concerné pour action. Toutes ces demandes font l'objet d'un suivi d'actions réalisées.

En 2015, ce ne sont pas moins de 17 451 demandes (mail, téléphone, internet, courrier, ...), qui ont été enregistrées, (12 500 en 2013 et 13 170 en 2014), dont :

- 12 % de réclamations concernant la dotation et la distribution des sacs ainsi que la collecte des déchets,
- 70 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation,
- 14 % de mises en relation,
- 2 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants,
- 2 % non qualifiables pour cause de contact en dehors des heures d'ouverture.

La forte augmentation des demandes en 2015 s'explique en partie par la mise en œuvre des projets ayant des conséquences directes sur les usagers : conteneurisation, redevance spéciale, arrêt de la distribution des sacs... Dès le début de l'année 2016, une demande de renfort sera faite pour un troisième agent.

En 2015, les demandes concernent plusieurs services de l'Agglomération et se répartissent comme suit :

- 31,6 % pour la collecte ;
- 28,5 % pour la distribution des sacs ;
- 5,6 % pour la conteneurisation (projet relancé en septembre sur 5 000 habitants) ;
- 4,0 % pour la pré-collecte (hors conteneurisation et sacs) ;
- 2,3 % pour le service Tri ;
- 2,0 % pour les encombrants ;
- 1,4 % pour la prévention (un autre numéro est encore le point d'entrée principal pour la prévention).

De plus, 17,1 % sont des demandes de mise en relation, 7,2 % ne concerne par la compétence Gestion des déchets et le reste concerne les finances ou la Direction du PGD.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions d'amélioration et de remédier aux anomalies.

Soucieux de la qualité du service rendu, les aléas de collecte et les difficultés rencontrés sur le terrain sont transmis aux communes pour information ou pour intervention par elles.

7. Géolocalisation

Le projet de géolocalisation des véhicules a été initié en 2013, avec le lancement du marché d'équipement en systèmes embarqués et en logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées.

Le système retenu est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

En 2015, les équipements ont été utilisés pour :

- relever la position des camions en temps réel, ainsi que les informations associées : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, restant de la tournée à réaliser, etc. Cela permet de répondre en direct à l'utilisateur sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées ;

- permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

De plus, le système relève :

- les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune,...) ;
- les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques etc.). Ils saisissent également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte en bilatéral (par rues, par communes,...) ;

L'analyse de ces données contribue à l'amélioration de la qualité de service et à l'information rapide des communes, avec le suivi des événements terrain et anomalies (accessibilité, dépôts sauvages, erreurs de tri...), et l'organisation des services du Pôle Gestion Déchets pour réagir sur ces problématiques.

L'aide à la navigation permet une véritable travail amélioration des conditions de travail des agents pour les tournées équipées, et d'optimisation du service, dans le respect des préconisations de recommandation R-437 de la CNAMTS.

Les logiciels d'exploitation permettent quant à eux de travailler sur :

- le reporting des données (statistiques etc) ;
- le tracé des tournées (cartographie) ;
- l'évolution des tournées en lien avec le développement de la conteneurisation du territoire ;
- l'optimisation du service.

En 2015, 13 véhicules ont été équipés de la balise GPS et de la console en cabine, dont 7 avec lecture de puces des bacs. Des rappels individuels et personnalisés (en fonction des acquis de chacun) ont été faits aux chauffeurs pour l'utilisation de la console (écran Teck en cabine pour la saisie des informations de tournées). Des ajustements et modifications ont été étudiés et sont en cours de traitement.

Bilan des véhicules équipés au 31/12/2015 :

	2015		Total 2014 + 2015	
	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID
Benne Ordures Ménagères	1	4	5	21
Mini- Benne Ordures Ménagères	0	3	0	5
Camion Bras-grue	6	0	9	0

Le projet a permis l'identification et le suivi des tournées, des équipages et la saisie des événements demandés. La navigation est possible sur certaines tournées ciblées. Les tournées sont toutes identifiées et un travail de tracé des circuits de référence est commencé en concertation avec les chauffeurs et en lien avec l'avancement du projet de conteneurisation. Au 31/12/2015, 41 tournées sont tracées dont une partie testée sur le terrain pour valider la navigabilité.

Les chauffeurs ont tous reçu une formation théorique de la part du prestataire quant à l'utilisation de l'outil au quotidien. Une formation pratique, pour la compléter, sur un parcours type et réalisée en interne est planifiée pour 2016.

III. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Les contenants

1.1. Les sacs

L'ensemble des sacs distribués sur le périmètre de l'agglomération est stocké dans les locaux du Centre Technique Communautaire de Metz Métropole, ZAC de la Petite Voëvre à Metz.

1.1.1. Les sacs pour la collecte des OMR

Le nombre de sacs d'OMR distribués par volume se répartit comme suit :

	Sacs 30 litres	Sacs 50 litres	Sacs 100 litres	Sacs 100 litres renforcés
2012	4 127 900	2 689 200	2 575 600	96 600
2013	4 250 400	2 840 400	2 453 400	96 600
2014	3 316 600	2 325 900	1 504 400	400
2015	3 181 000	2 514 400	1 029 600	21 800

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole-exercice 2015

La distribution des sacs OMR en grand volume (100 renforcés, 110 et 130 litres) avait été arrêtée en 2014. En effet, des difficultés liées à l'obturation des points d'apport volontaire enterrés ainsi que la prévention des risques musculo-squelettiques liés au portage de fortes charges pour les agents de collecte, ont conduit Metz Métropole à privilégier la distribution de sacs de plus petits volumes.

En 2015, les quartiers de Metz Magny et Grange-aux-Bois, ainsi que la commune de Saint-Privat-la-Montagne, n'ont pas été dotés en sacs OMR, puisque conteneurisés précédemment. Ils représentent 5,7 % de la population du territoire. Montigny-Lès-Metz et Woippy, dans la même situation, ont reçu leur dernière dotation.

De ce fait, la réduction des quantités de sacs distribuées, amorcée en 2014 avec la révision de la grille de dotation et l'arrêt de la distribution aux professionnels, s'accroît en 2015 pour atteindre 5,6 % (cohérent avec la réduction de population concernée) répartie comme suit :

- - 4,1 % de sacs 30 litres,
- + 8,1 % de sacs 50 litres,
- - 31,6 % de sacs 100 litres.

Au terme de la conteneurisation, plus aucun sac ne sera distribué.

1.1.2. Les sacs pour la collecte sélective

En 2015, les quartiers de Metz Magny et Grange-aux-Bois ainsi que les communes de Saint-Privat-la-Montagne, Woippy et Montigny-Lès-Metz n'ont pas été dotés en sacs transparents car ces secteurs sont conteneurisés et les déchets recyclables sont à déposer en vrac dans les bacs, PR et PAV. Ils représentent 21,7 % de la population du territoire.

Cependant, le nombre de sacs transparents distribués pour la collecte sélective s'élève à 4 296 500 sacs pour l'ensemble de l'agglomération en 2015 soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2014. Cette évolution se confirme avec une augmentation de 43 % des appels téléphoniques pour une demande de complément de sacs transparents. Elle peut s'expliquer par la légère augmentation des quantités de tri collectées et par la réduction de la dotation des sacs OMR : les sacs transparents, sans limite de dotation, sont susceptibles d'être utilisés pour les OMR par certains usagers.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole

1.2. Les bacs

La grande majorité des bacs est installée dans les secteurs conteneurisés. Une petite quantité a permis d'équiper des professionnels qui, soit ont été soumis à la redevance spéciale fin 2015 afin d'assurer la comptabilisation des quantités de déchets, soit le seront dès 2016 pour permettre une meilleure estimation des quantités.

Le nombre de bacs distribués par flux et par volume en 2015 est le suivant :

Nombre de bacs distribués en 2015	OMR 120L	OMR 180 L	OMR 240 L	OMR 360 L	OMR 660 L
	28	1 007	951	113	381
	Tri 120L	Tri 180 L	Tri 240 L	Tri 360 L	Tri 660 L
	40	990	938	120	188

Depuis le lancement de la conteneurisation, les chiffres sont les suivants :

Nombre de bacs distribués	OMR 120L	OMR 180 L	OMR 240 L	OMR 360 L	OMR 660 L
	2 319	6 560	2 678	2 226	2 608
	Tri 120L	Tri 180 L	Tri 240 L	Tri 360 L	Tri 660 L
	4 192	5 961	1 886	801	1 020

1.3. Les PR

Tant que la conteneurisation n'est pas terminée, le nombre de PR évolue constamment. Selon le caractère dotable des secteurs, des PR sont installés mais peuvent être amenés à être déplacés, remplacés par des PAV, retirés pour dotation individuelle, etc.

En 2015, 77 PR sont installés et en service.

1.4. Les PAV

Au 31 décembre 2015, il était dénombré sur le territoire de Metz Métropole (44 communes) :

		OMR	Tri	JRM	Verre
MM 40 communes	2015	301	155	195	429
VSP 4 communes		/	/	18	19
MM 44 communes		301	155	215	448
MM 44 communes	2014	272	142	219	444

Entre 2014 et 2015 :

- 29 bornes OMR et 13 bornes Tri supplémentaires pour la conteneurisation,
- 6 bornes JRM en moins, remplacées par des bornes Tri,
- 4 bornes Verre supplémentaires sur les points PAVE.

2. Les tonnages collectés

Du fait de la fusion au 01/01/2014 de Metz Métropole avec la Communauté de Commune du Val Saint Pierre, et du financement du service par la redevance incitative encore en vigueur en 2015 sur les 4 communes concernées, les indicateurs de quantités de déchets seront présentés pour chaque flux sous 3 formes :

- Ex-Metz Métropole 40 communes en TEOM
- Ex-CCVSP 4 communes en RI
- Metz Métropole 44 communes en TEOM + RI

2.1. Les ordures ménagères résiduelles

Ex-Metz Métropole 40 communes

OMR MM 40 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	66 731	/	/	303,3
2010	219 264	66 148	-0,9%	/	301,7
2011	218 469	66 471	0,5%	0,5%	304,3
2012	217 877	64 683	-2,7%	-2,2%	296,9
2013	217 137	62 995	-2,6%	-4,8%	290,1
2014	216 065	62 758	-0,4%	-5,1%	290,5
2015	215 262	62 118	-1,0%	-6,1%	288,6

Source : tonnages facturés par l'UVE-2015

Après 2 années, 2012 et 2013 de fortes baisses (-2,7% et -2,6%), la diminution des quantités d'OMR en 2014 a ralenti. Dès 2015, elle repart à la hausse avec une réduction de 1,0 % par rapport à 2014. Depuis 2010, les OMR ont diminué de 6,1 %, soit 4 030 tonnes ou 13,1 kg/hab.

Ex-Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre

OMR Ex-CCVSP 4 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab	
2009	4 650	1 118	/	/	240,4	
2010	4 627	1 082	-3,2%	/	233,8	
2011	4 645	775	-28,4%	-28,4%	166,8	RI à blanc
2012	4 683	529	-31,7%	-51,1%	113,0	RI
2013	4 713	505	-4,6%	-53,4%	107,1	RI
2014	4 740	493	-2,3%	-54,4%	104,1	RI
2015	4 921	492	-0,2%	-54,5%	100,1	RI

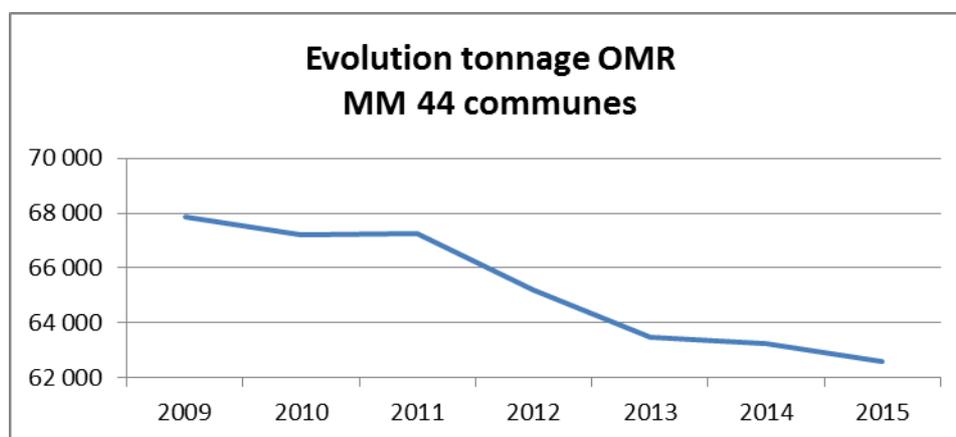
Source : tonnages facturés par l'UVE ou données diverses ex-CCVSP

L'ex-CCVSP a mis en place la Redevance Incitative (RI) effective en 2012, avec une facturation à blanc préalable en 2011. Dès la facturation à blanc en 2011 et comme la majorité des collectivités dans ce cas, les quantités ont fortement réduit. Après 2 ans de RI, elles commencent à se stabiliser. En 2015, l'évolution n'est que de 1 tonne par rapport à 2014. Depuis 2010 et l'arrêt de la TEOM, les OMR ont chuté de 54,5 % pour atteindre 100,1 kg/hab en 2015.

Metz Métropole 44 communes

OMR MM 44 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	67 849	/	/	302,0
2010	223 891	67 230	-0,9%	/	300,3
2011	223 114	67 246	0,0%	0,0%	301,4
2012	222 560	65 212	-3,0%	-3,0%	293,0

2013	221 850	63 500	-2,6%	-5,5%	286,2
2014	220 986	63 251	-0,4%	-5,9%	286,2
2015	220 183	62 611	-1,0%	-6,9%	284,4



La courbe d'évolution de la collectivité à 44 communes est similaire à celle à 40 communes. La réduction atteint 6,9 % en 2015 par rapport à 2010 et le ratio est de 284,4 kg/hab.

2.2. Les matériaux recyclables

Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte à porte et en apport volontaire, les JRM collectés en apport volontaire et les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte à porte.

2.2.1. Recyclables en mélange

Ex-Metz Métropole 40 communes

Recyclables en mélange MM 40 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	9 203	/	/	41,8
2010	219 264	9 152	-0,6%	/	41,7
2011	218 469	9 220	0,7%	0,7%	42,2
2012	217 877	8 911	-3,4%	-2,6%	40,9
2013	217 137	9 555	7,2%	4,4%	44,0
2014	216 065	9 975	4,4%	9,0%	46,2
2015	215 262	10 101	1,3%	10,4%	46,9

Source : tonnages facturés par l'UTM

Les tonnages étaient relativement stables jusqu'en 2012, année de forte baisse. À partir du second semestre, une équipe d'ambassadeurs du tri a été constituée pour sensibiliser de manière plus ciblée au geste de tri. Le projet de conteneurisation a été initié en février 2013 avec un volet communication au tri et un remplacement des PAV Papier par des PAV Tri, d'où un transfert de flux. Dès 2013, on note une augmentation notable qui se poursuit en 2014 et 2015.

Ex-Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre

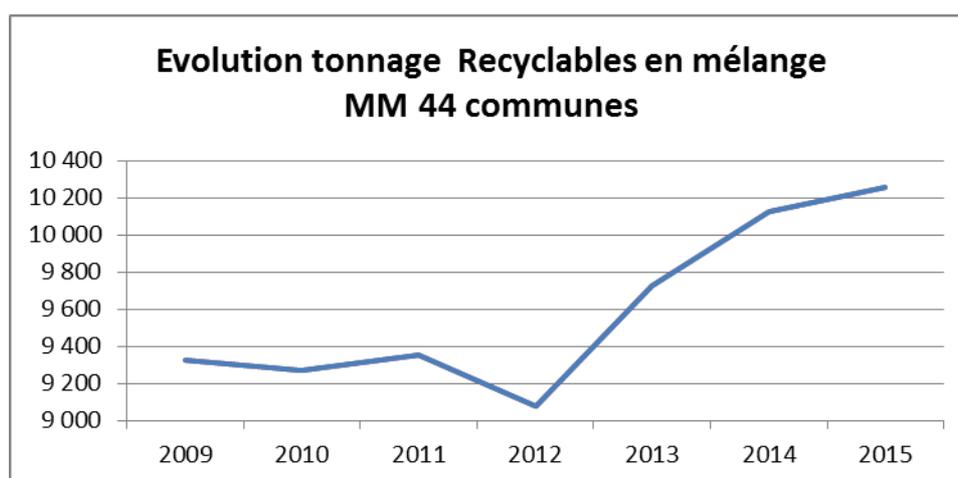
Recyclables en mélange Ex-CCVSP 4 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab	
2009	4 650	120	/	/	25,8	
2010	4 627	120	0,0%	/	25,9	
2011	4 645	134	11,7%	11,7%	28,8	RI à blanc
2012	4 683	166	24,1%	38,6%	35,5	RI
2013	4 713	167	0,6%	39,4%	35,5	RI
2014	4 740	149	-11,1%	23,9%	31,4	RI
2015	4 921	153	3,0%	27,6%	31,1	RI

Source : tonnages facturés par l'UTM ou données diverses ex-CCVSP

Avec la mise en œuvre de la RI, on note dès 2011 et la facturation à blanc une augmentation importante des quantités de déchets recyclables. Après une diminution en 2014, les tonnages repartent à la hausse de 3,0 % en 2015, en lien avec l'augmentation de population de 3,8 %.

Metz Métropole 44 communes

Recyclables en mélange MM 44 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	9 323	/	/	41,5
2010	223 891	9 272	-0,5%	/	41,4
2011	223 114	9 354	0,9%	0,9%	41,9
2012	222 560	9 077	-3,0%	-2,1%	40,8
2013	221 850	9 723	7,1%	4,9%	43,8
2014	220 986	10 123	4,1%	9,2%	45,8
2015	220 183	10 254	1,3%	10,6%	46,6



L'évolution des quantités de déchets recyclables en mélange est similaire à celle de la collectivité à 40 communes. L'augmentation atteint 10,6 % en 2015 par rapport à 2010.

2.2.2. Journaux, Revues, Magazines

Ex-Metz Métropole 40 communes

JRM MM 40 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	2 071	/	/	9,4
2010	219 264	2 212	6,8%	/	10,1
2011	218 469	2 204	-0,4%	-0,4%	10,1
2012	217 877	2 038	-7,5%	-7,9%	9,4
2013	217 137	1 906	-6,5%	-13,8%	8,8
2014	216 065	1 599	-16,1%	-27,7%	7,4
2015	215 262	1 426	-10,8%	-35,5%	6,6

Source : tonnages facturés par l'UTM

Depuis 2013 et le lancement du projet de conteneurisation, la collectivité harmonise la collecte des déchets et remplace au fur et à mesure les bornes papier par des bornes Tri en mélange, ce qui implique un transfert de tonnage entre ces 2 flux. De plus, l'action de promotion du STOP PUB depuis 2012 dans le cadre du PLP impact directement ce flux.

Les tonnages de JRM collectés en apport volontaire sont donc logiquement en diminution importante chaque année. En 2015, la baisse est de 10,8 % soit 173 tonnes, compensée en partie par la hausse des recyclables en mélange (126 tonnes).

Ex-Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre

JRM Ex-CCVSP 4 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab	
2009	4 650	138	/	/	29,7	
2010	4 627	138	0,0%	/	29,8	
2011	4 645	168	21,7%	21,7%	36,2	RI à blanc
2012	4 683	176	4,8%	27,5%	37,6	RI
2013	4 713	174	-1,1%	26,2%	36,9	RI
2014	4 740	146	-16,2%	5,8%	30,8	RI
2015	4 921	148	1,3%	7,2%	30,1	RI

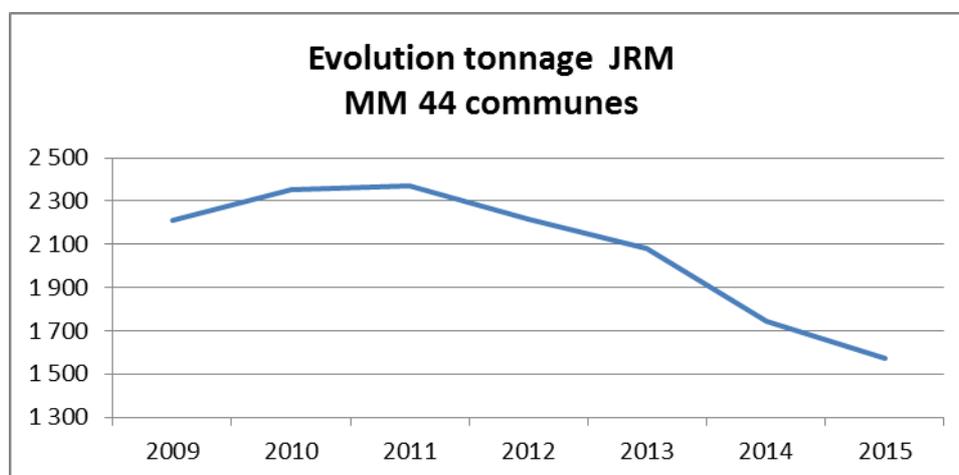
Source : tonnages facturés par l'UTM ou données diverses ex-CCVSP

Avec la mise en œuvre de la RI, tout comme les recyclables en mélange, les tonnages JRM augmentent fortement. En 2014, on note une diminution pour atteindre en 2015 des quantités stabilisées 30,1 kg/hab, soit égales à celles d'avant RI.

Metz Métropole 44 communes

JRM MM 44 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	2 209	/	/	9,8
2010	223 891	2 350	6,4%	/	10,5
2011	223 114	2 372	0,9%	0,9%	10,6
2012	222 560	2 214	-6,6%	-5,8%	9,9

2013	221 850	2 080	-6,1%	-11,5%	9,4
2014	220 986	1 745	-16,1%	-25,8%	7,9
2015	220 183	1 574	-9,8%	-33,0%	7,1



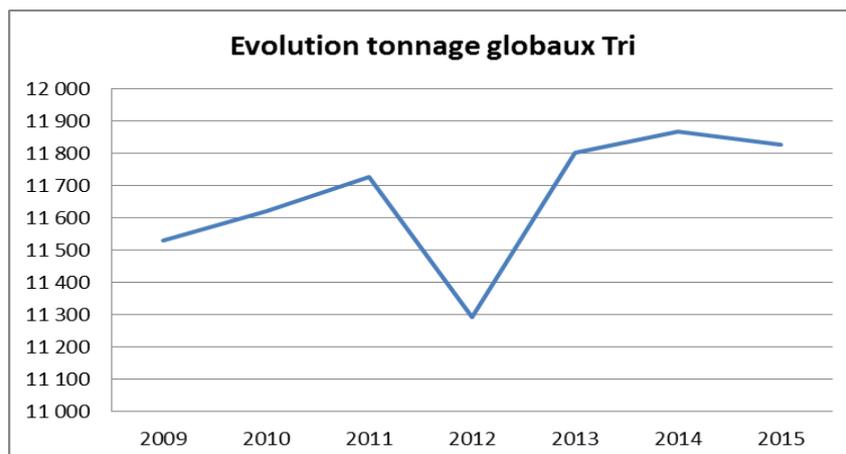
L'évolution des quantités de JRM est similaire à celle de la collectivité à 40 communes. La diminution atteint 33 % en 2015 par rapport à 2010.

2.2.3. Tri global

Metz Métropole 44 communes

Les évolutions des schémas de collecte impliquent des transferts de flux entre les collectes des déchets recyclables en mélange et des JRM, qui ne sont pas dus à des modifications des habitudes de tri des usagers du service. Il est donc plus pertinent de comparer la somme de ces 2 flux. De plus, à partir de 2017 et la fin de la conteneurisation, il n'y aura plus de bornes JRM.

Global Tri 44 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	11 532	/	/	51,3
2010	223 891	11 622	0,8%	/	51,9
2011	223 114	11 726	0,9%	0,9%	52,6
2012	222 560	11 292	-3,7%	-2,8%	50,7
2013	221 850	11 802	4,5%	1,6%	53,2
2014	220 986	11 868	0,6%	2,1%	53,7
2015	220 183	11 828	-0,3%	1,8%	53,7



La création d'un service d'ambassadeurs du tri dès fin 2012 et le lancement du projet de conteneurisation début 2013 ont fortement augmenté la communication sur le geste du tri ce qui explique, en partie, le regain en 2013.

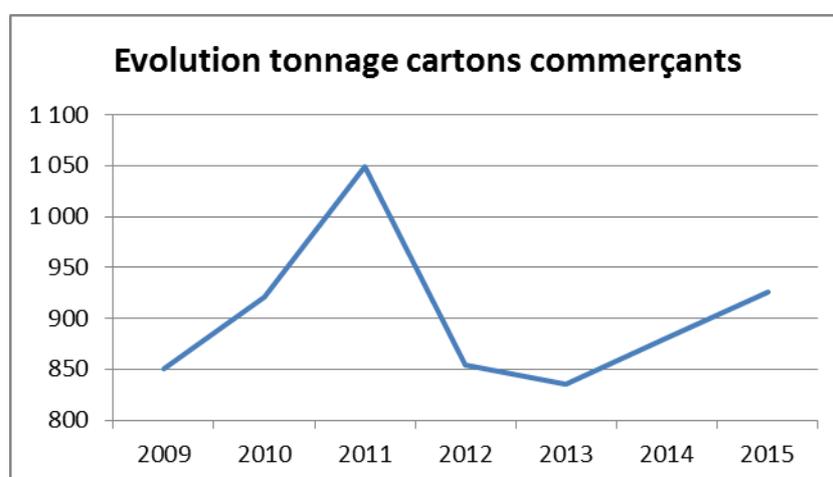
Depuis 2 ans, les tonnages semblent s'être stabilisés à 53,7 kg/hab. Depuis 2010, les tonnages ont augmenté de 1,8 %.

2.2.4. Cartons des commerçants du centre-ville de Metz

Il n'y a pas de différenciation entre Metz Métropole à 40 ou à 44 communes, cette collecte ne concernant que le centre-ville de Metz.

Cartons commerçants MM 40 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	851	/	/	3,9
2010	219 264	920	8,2%	/	4,2
2011	218 469	1 049	14,0%	14,0%	4,8
2012	217 877	854	-18,6%	-7,2%	3,9
2013	217 137	836	-2,1%	-9,2%	3,8
2014	216 065	881	5,4%	-4,3%	4,1
2015	215 262	926	5,2%	0,7%	4,3

Source : tonnages facturés par l'UTM



Les quantités de cartons des commerçants du centre-ville semblent augmenter légèrement depuis 2 ans. Une information ciblée en 2015 explique cette évolution qui reste cependant à confirmer.

2.3. Le Verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz, collecté en porte à porte.

2.3.1. Verre collecté en apport volontaire

Ex-Metz Métropole 40 communes

Verre AV MM 40 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	5 622	/	/	25,6
2010	219 264	5 587	-0,6%	/	25,5
2011	218 469	5 648	1,1%	1,1%	25,9
2012	217 877	5 547	-1,8%	-0,7%	25,5
2013	217 137	5 488	-1,1%	-1,8%	25,3
2014	216 065	5 531	0,8%	-1,0%	25,6
2015	215 262	5 656	2,3%	1,2%	26,3

Source : tonnages facturés Haganis

Suite à 2 années consécutives de réduction, les tonnages de verre augmentent à nouveau à partir de 2014. L'augmentation se poursuit en 2015, avec 2,3 %. Elle atteint 1,2 % par rapport à 2010 pour un ratio de 26,3 kg/hab.

Ex-Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre

Verre AV Ex-CCVSP 4 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab	
2009	4 650	147	/	/	31,6	
2010	4 627	142	-3,4%	/	30,7	
2011	4 645	173	21,8%	21,8%	37,2	RI à blanc
2012	4 683	190	9,8%	33,8%	40,6	RI
2013	4 713	201	5,8%	41,5%	42,6	RI
2014	4 740	186	-7,2%	31,3%	39,3	RI
2015	4 921	171	-8,2%	20,5%	34,8	RI

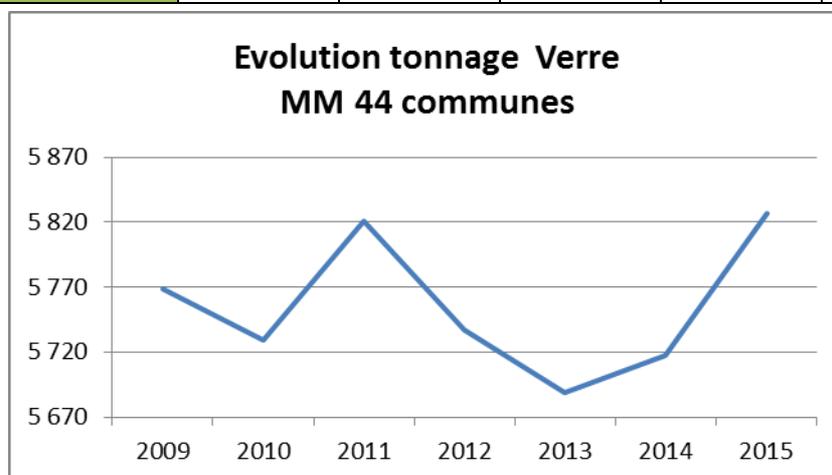
Source : tonnages facturés Haganis ou données diverses ex-CCVSP

Avec la mise en œuvre de la RI, les tonnages de verre ont fortement augmenté durant 3 ans avant d'amorcer une baisse notable dès 2014. Elle est de 8,2 % en 2015 mais les tonnages restent supérieurs de 20,5 % par rapport à 2010, avant RI.

Metz Métropole 44 communes

Verre AV MM 44 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	5 769	/	/	25,7
2010	223 891	5 729	-0,7%	/	25,6
2011	223 114	5 821	1,6%	1,6%	26,1

2012	222 560	5 737	-1,4%	0,1%	25,8
2013	221 850	5 689	-0,8%	-0,7%	25,6
2014	220 986	5 717	0,5%	-0,2%	25,9
2015	220 183	5 827	1,9%	1,7%	26,5



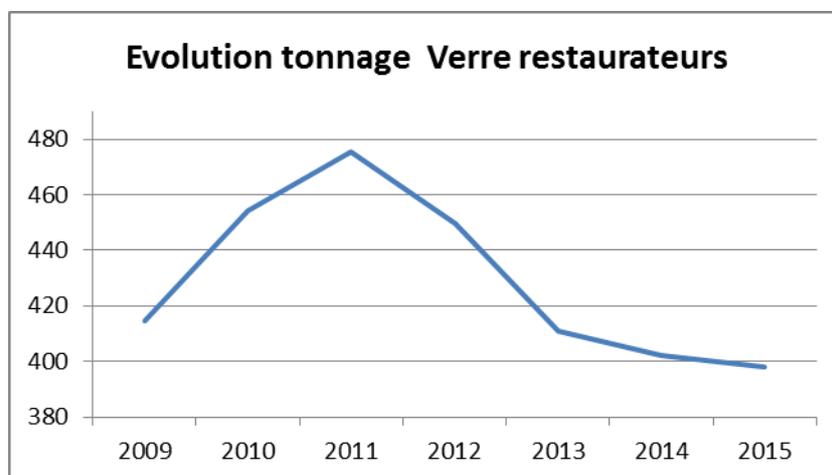
L'évolution des quantités de verre est similaire à celle de la collectivité à 40 communes. Les quantités collectées en 2015 sont de 26,5 kg/hab et l'augmentation atteint 1,7 % par rapport à 2010.

2.3.2. Verre des restaurateurs du centre-ville collecté en porte-à-porte

Il n'y a pas de différenciation entre Metz Métropole à 40 et à 44 communes, cette collecte ne concernant que le centre-ville de Metz.

Verre restaurateurs MM 40 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	415	/	/	1,9
2010	219 264	454	9,5%	/	2,1
2011	218 469	475	4,7%	4,7%	2,2
2012	217 877	450	-5,4%	-1,0%	2,1
2013	217 137	411	-8,6%	-9,5%	1,9
2014	216 065	402	-2,2%	-11,5%	1,9
2015	215 262	398	-1,0%	-12,3%	1,8

Source : tonnages facturés Haganis

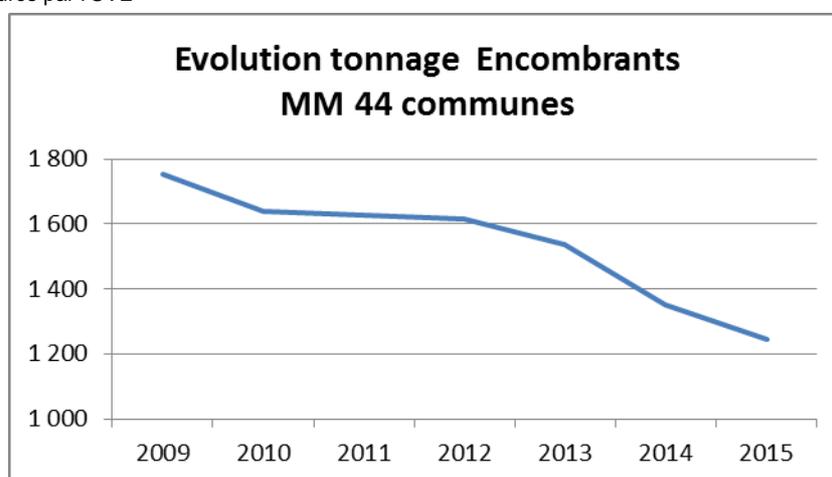


À partir de 2012, les quantités de verre des restaurateurs ont fortement diminué, atteignant en 2013 le niveau de 2009. 2014 et 2015 sont des années relativement stables mais toujours en diminution. La baisse atteint 12,3 % par rapport à 2010.

2.4. Les encombrants

Encombrants PàP MM 40 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	1 748	/	/	7,9
2010	219 264	1 629	-6,8%	/	7,4
2011	218 469	1 622	-0,4%	-0,4%	7,4
2012	217 877	1 614	-0,5%	-0,9%	7,4
2013	217 137	1 534	-4,9%	-5,8%	7,1
2014	216 065	1 350	-12,0%	-17,1%	6,2
2015	215 262	1 245	-7,8%	-23,6%	5,8

Source : tonnages facturés par l'UVE



2015 est la troisième année consécutive de baisse importante des tonnages encombrants avec une réduction de 7,8 %.

L'analyse ci-dessous des quantités collectées en déchèterie confirme que cette réduction n'est pas un transfert vers les déchèteries mais une réduction des quantités de déchets. Les actions de réemploi initiées par le PLP sur le territoire et au sein des déchèteries expliquent en partie cette évolution.

La réduction atteint 23,6 % en 2015 par rapport à 2010 soit 5,8 kg/hab.

2.5. Les déchèteries

Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Ex-Metz Métropole 40 communes

Déchèteries MM 40 communes	Population desservie	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	220 000	39 729	/	/	180,6
2010	219 264	39 125	-1,5%	/	178,4
2011	218 469	41 434	5,9%	5,9%	189,7
2012	217 877	39 740	-4,1%	1,6%	182,4

2013	217 137	39 732	0,0%	1,6%	183,0
2014	216 065	39 605	-0,3%	1,2%	183,3
2015	215 262	37 031	-6,5%	-5,4%	172,0

Source : tonnages facturées Haganis

Il est important de préciser qu'une convention a été signée avec 2 collectivités voisines pour que leurs habitants puissent accéder aux 7 déchèteries de Metz Métropole (hors celle de Peltre). De ce fait, il y a une différence de 14 284 habitants entre la population SINOE utilisée dans les calculs et le nombre de bénéficiaires du service de déchèterie. Cependant, il n'y a pas de distinction faite dans les tonnages selon les collectivités d'origine. Les ratios sont donc sur-estimés.

L'année 2011 marquait une augmentation importante des quantités de déchets en déchèterie. Après 3 ans de stabilité entre 2012 et 2014, les tonnages sont en forte baisse en 2015, de 6,5 % soit 2 574 tonnes. L'évolution atteint -5,4 % par rapport à 2010.

Le détail des flux de déchèterie est présenté dans le chapitre suivant.

Ex-Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre

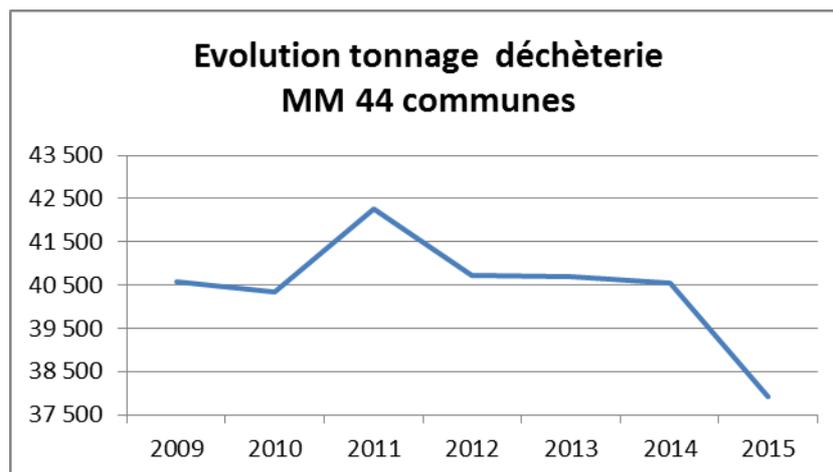
Déchèteries Ex-CCVSP 4 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab	
2009	4 650	836	/	/	179,8	
2010	4 627	1 202	43,8%	/	259,8	
2011	4 645	838	-30,3%	-30,3%	180,4	RI à blanc
2012	4 683	970	15,8%	-19,3%	207,1	RI
2013	4 713	961	-0,9%	-20,1%	203,9	RI
2014	4 740	945	-1,6%	-21,4%	199,4	RI
2015	4 921	883	-6,6%	-26,5%	179,4	RI

Source : tonnages facturées Haganis ou données diverses ex-CCVSP (NB: données probablement incomplètes en 2013 suite à fin de contrat du prestataire)

L'année de facturation à blanc de la RI, les quantités de déchets en déchèterie ont fortement diminué, contrairement à la majorité des autres collectivités dans ce cas. En 2012, les tonnages sont repartis à la hausse, sans compenser l'évolution précédente. Suite à 3 ans de relative stabilité, les tonnages baissent à nouveau, de 6,6 %.

Metz Métropole 44 communes

Déchèteries MM 44 communes	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	40 565	/	/	180,6
2010	223 891	40 327	-0,6%	/	180,1
2011	223 114	42 272	4,8%	4,8%	189,5
2012	222 560	40 710	-3,7%	0,9%	182,9
2013	221 850	40 693	0,0%	0,9%	183,4
2014	220 986	40 550	-0,4%	0,6%	183,5
2015	220 183	37 914	-6,5%	-6,0%	172,2

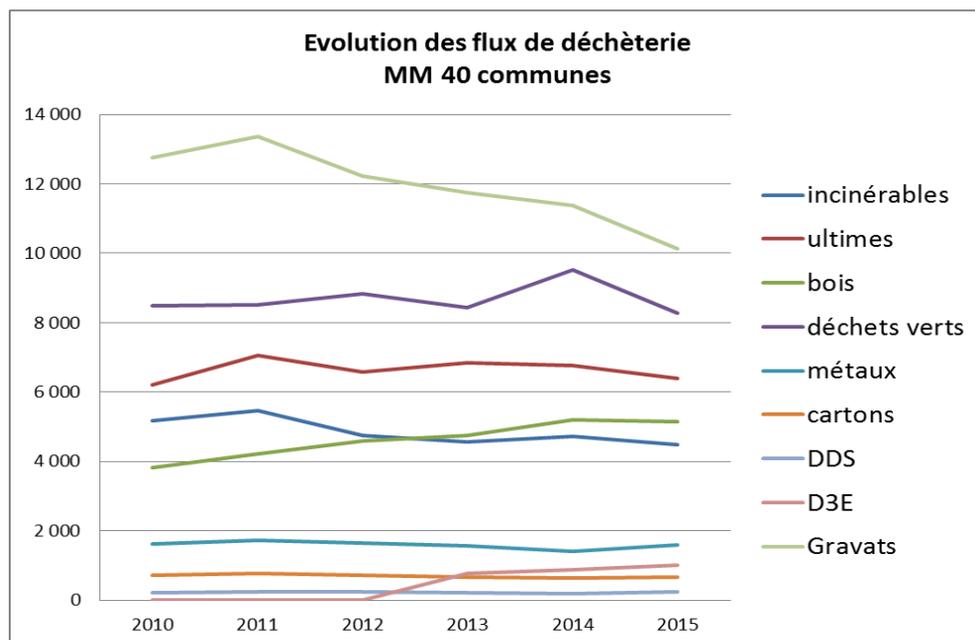


L'évolution des quantités de déchets de déchèterie est similaire à celle de la collectivité à 40 communes. La réduction est de 6,0 % en 2015 par rapport à 2010 pour un ratio de 172,2 kg/hab.

Ex-Metz Métropole 40 communes

Détail déchèterie MM 40 communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
incinérables	5 182	5 465	4 759	4 574	4 717	4 496
ultimes	6 196	7 051	6 577	6 849	6 765	6 386
bois	3 833	4 209	4 586	4 740	5 193	5 154
déchets verts	8 501	8 504	8 824	8 424	9 532	8 274
métaux	1 620	1 731	1 642	1 566	1 414	1 589
cartons	727	760	727	658	649	673
plâtre	0	0	0	0	0	40
batteries	36	52	41	26	17	25
huiles de vidange	52	63	54	57	58	52
huiles alimentaires	0	0	12	9	12	11
DDS	224	235	238	225	189	231
tubes fluos	0	0	5	4	7	7
pneu	0	0	40	64	50	73
piles	0	0	12	10	11	6
radiographies	0	0	0	0	0	0
D3E	0	0	0	767	887	1 024
gravats	12 756	13 363	12 223	11 758	11 366	10 135

Source : tonnages facturés - Haganis



Parmi les principaux flux de déchets de déchèterie, on constate les évolutions suivantes :

- les inertes sont en réduction constante depuis 2011 et de manière importante en 2015,
- les quantités de déchets verts, fortement dépendantes des conditions météorologiques, ont fortement augmenté en 2014 pour revenir en 2015 à une valeur proche de celle des années précédentes,
- les incinérables sont en réduction faible mais constante depuis 2011,
- le bois est en augmentation faible mais constante depuis 2010,
- le flux D3E a été déployé dans toutes les déchèterie depuis 2013.

La réduction importante des déchets de déchèterie est donc majoritairement due à 2 flux : les gravats (- 1 231 tonnes) et les déchets verts (- 1 258 tonnes), et dans une moindre mesure à 2 autres flux : incinérables (- 221 tonnes) et ultimes (- 379 tonnes).

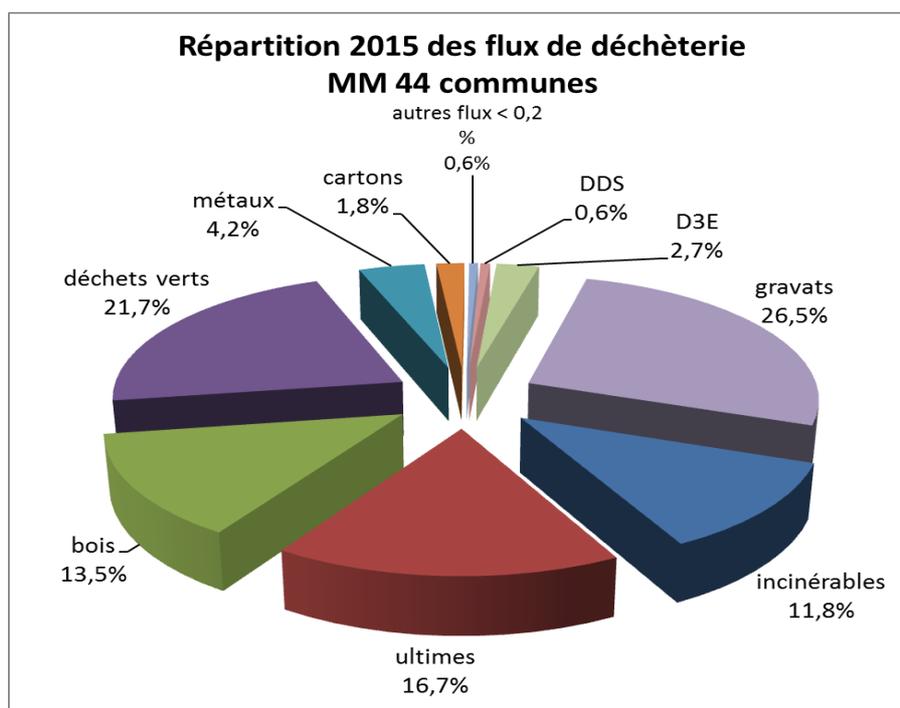
Pour rappel, les déchets dangereux (DDS) et les déchets inertes (Gravats) ne sont pas compris dans les objectifs d'évolution de la LTECV.

Metz Métropole 44 communes

Les données sont incomplètes sur la déchèterie de Peltre avant la fusion, ce qui ne permet de faire une comparaison des tonnages de la collectivité à 44 communes que depuis 2014.

Détail déchèterie MM 44 communes	2014	2015
incinérables	4 860	4 617
ultimes	6 907	6 520
bois	5 332	5 268
déchets verts	9 966	8 702
métaux	1 454	1 630
cartons	684	704
plâtre	0	40

batteries	17	26
huiles de vidange	59	52
huiles alimentaires	14	11
DDS	198	244
tubes fluos	7	7
pneu	50	73
piles	12	7
radiographies	0	0
D3E	887	1 024
gravats	11 684	10 396



En 2015, 5 flux de déchèterie : inertes, incinérables, ultimes, bois et déchets verts représentent 90 % des déchets. La répartition par type de traitement est la suivante :

- 30,7 % font l'objet de valorisation matière,
- 26,0 % font l'objet de valorisation énergétique,
- 43,3 % sont éliminés dont 16,7 % en déchets ultimes et 26,6 % en déchets inertes.

Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ars-sur-Moselle	90 286	90 082	114 451	109 176	92 803	89 646
Marly	110 864	104 844	91 285	106 200	116 205	131 346
Metz-Nord	92 828	95 035	92 716	97 625	94 399	92 873
Metz Magny	106 592	108 878	111 461	91 152	98 407	97 812
Metz Borny	109 162	116 476	91 112	89 107	113 517	102 355

Montigny-Lès-Metz	84 986	92 236	108 523	85 082	85 967	84 428
Vernéville	20 455	21 543	27 613	25 988	26 942	25 458
Total 7 déchèteries	615 173	629 094	637 161	604 330	628 240	623 918
Peltre	11 082	NR	NR	NR	21 982	30 456
Total 8 déchèteries	626 255	NR	NR	NR	650 222	654 374

Source : rapport annuel 2015 Haganis

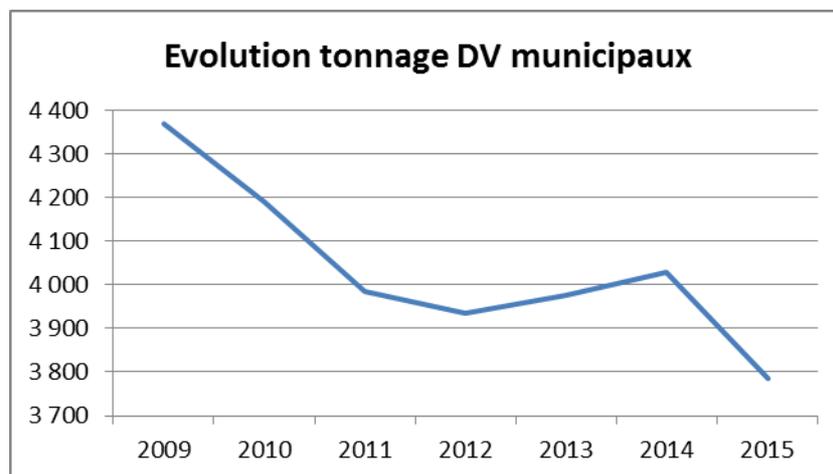
Après une très forte augmentation en 2012 et une très forte diminution en 2013, la fréquentation globale des déchèteries semble s'être stabilisée au même niveau que précédemment.

On constate cependant des grandes disparités par déchèterie : si les fréquentations de Ars-sur-Moselle, Metz-Nord, Metz-Magny, Montigny-Lès-Metz et Vernéville sont stables, celles de Marly et de Peltre augmentent fortement (respectivement +13 % et + 39 %) et celle de Metz-Borny, en forte diminution (-10 %).

2.6. Les déchets verts

Déchets verts MM 40 communes	Tonnages	N/N-1	N/2010
2009	4 369	/	/
2010	4 192	-4,1%	/
2011	3 986	-4,9%	-4,9%
2012	3 935	-1,3%	-6,1%
2013	3 975	1,0%	-5,2%
2014	4 030	1,4%	-3,9%
2015	3 787	-6,0%	-9,7%

Source : tonnages facturés - Haganis



Les déchets verts collectés sont ceux des services techniques de certaines communes de l'Agglomération. L'année 2014 était marquée par une forte augmentation, due en grande partie à la météo favorable à la croissance des végétaux. En 2015, les quantités sont de nouveau en forte baisse, du fait la météo mais aussi de l'investissement par les communes, en particulier la Ville de Metz, dans des pratiques alternatives pour la gestion de leurs espaces verts en limitant notamment les tailles, les tontes ou en réalisant du mulching.

La réduction atteint 6,0 % en 2015 par rapport à 2014 et près de 10 % par rapport à 2010.

2.7. Synthèse

Dans les tableaux suivants, 2 populations apparaissent : la population SINOE et la population municipale. La première est calculée par l'ADEME et la seconde par l'INSEE. Pour le calcul des ratios, est utilisée la population SINOE pour être cohérent avec les données financières.

Ex-Metz Métropole 40 communes

MM 40 communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2010
Population SINOE	220 000	219 264	218 469	217 877	217 137	216 065	215 262	-1,8%
Population municipale	222 774	221 737	220 687	220 000	219 274	218 469	217 137	-2,1%
Tonnages								
OMR	66 731	66 148	66 471	64 683	62 995	62 758	62 118	-6,1%
Tri	12 124	12 285	12 473	11 803	12 297	12 454	12 454	1,4%
Verre	6 036	6 041	6 123	5 997	5 899	5 933	6 054	0,2%
OMA*	84 892	84 473	85 068	82 483	81 191	81 145	80 626	-4,6%
Encombrants	1 748	1 629	1 622	1 614	1 534	1 350	1 245	-23,6%
Déchèteries***	39 729	39 125	41 434	39 740	39 732	39 605	37 031	-5,4%
DMA**	126 368	125 228	128 124	123 836	122 457	122 100	118 901	-5,1%
Evolution DMA N/N-1		-0,9%	2,3%	-3,3%	-1,1%	-0,3%	-2,6%	
Ratio kg/hab								
OMR	303,3	301,7	304,3	296,9	290,1	290,5	288,6	-4,3%
Tri	55,1	56,0	57,1	54,2	56,6	57,6	57,9	3,3%
Verre	27,4	27,6	28,0	27,5	27,2	27,5	28,1	2,1%
OMA*	385,9	385,3	389,4	378,6	373,9	375,6	374,5	-2,8%
Encombrants	7,9	7,4	7,4	7,4	7,1	6,2	5,8	-22,2%
Déchèteries	180,6	178,4	189,7	182,4	183,0	183,3	172,0	-3,6%
DMA**	574,4	571,1	586,5	568,4	564,0	565,1	552,4	-3,3%
Evolution DMA N/N-1			2,7%	-3,1%	-0,8%	0,2%	-2,3%	

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte à porte ou en apport volontaire.

** DMA : Déchets Ménagères et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels"

*** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole-exercice 2015

La population SINOE de Metz Métropole diminue chaque année de 600 à 1 000 habitants (803 en 2015). C'est la raison pour laquelle on peut identifier des différences notables entre les évolutions des tonnages et des ratios.

Suite à 2 années consécutives de réduction des quantités de déchets, -3,1 % en 2012 et -0,8 % en 2013, les tonnages se sont stabilisés en 2014 (+0,2 %). En 2015, l'évolution repart à la baisse avec une réduction de 519 tonnes d'OMA par rapport à 2014 et de 3 199 tonnes de DMA soit 2,3 %.

Metz Métropole 44 communes

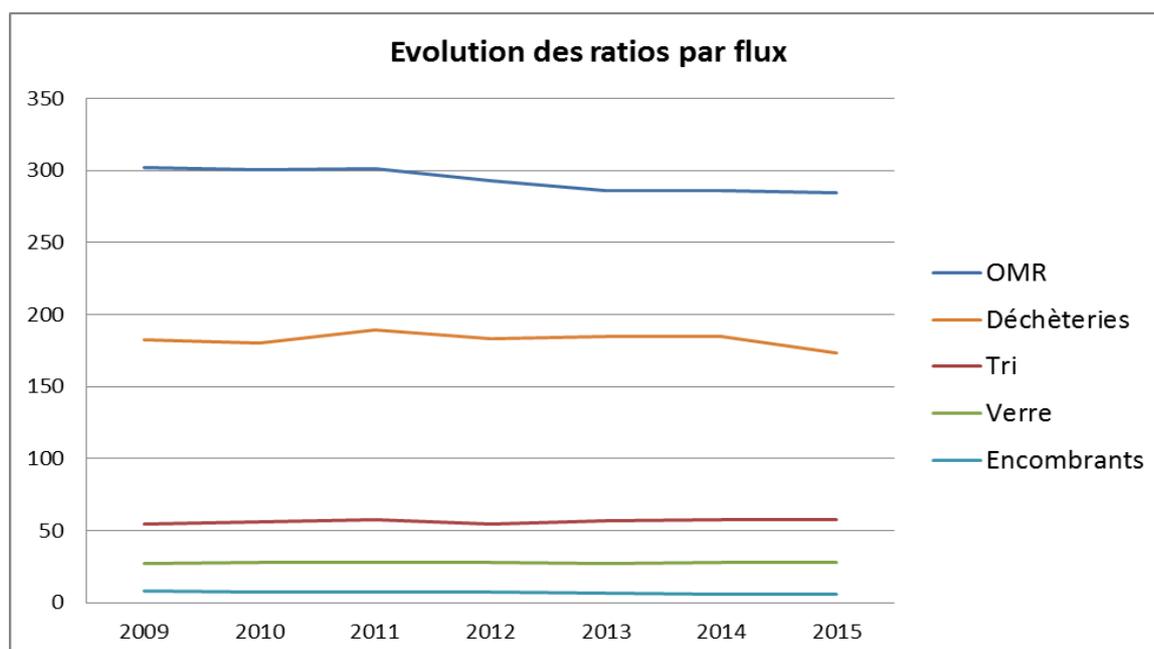
MM 44 communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2010
Population SINOE	224 650	223 891	223 114	222 560	221 850	220 986	220 183	-1,7%
Population municipale	227 105	226 199	225 255	224 650	223 891	223 114	221 810	-1,9%

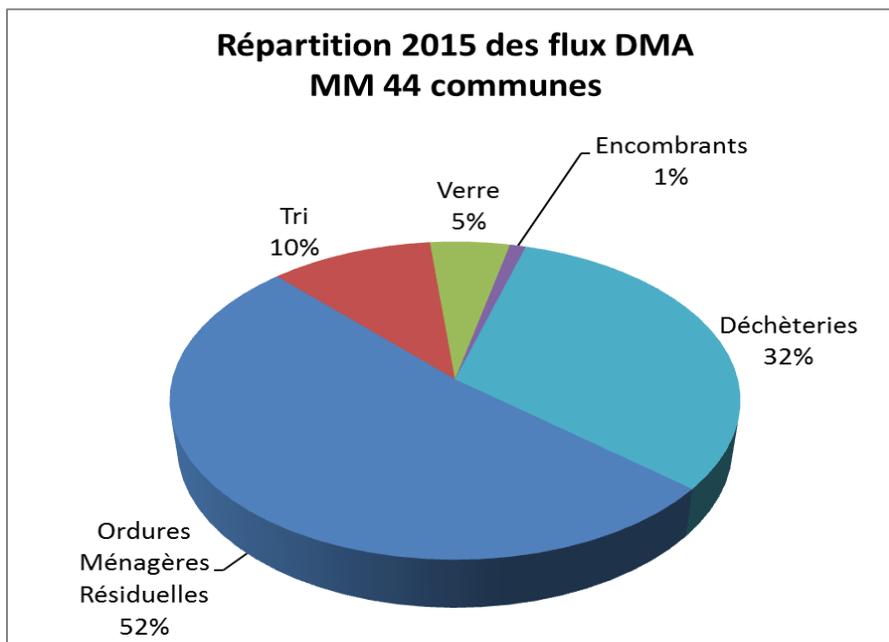
Tonnages								
OMR	67 849	67 230	67 246	65 212	63 500	63 251	62 611	-6,9%
Tri	12 336	12 543	12 775	12 146	12 638	12 749	12 754	1,7%
Verre	6 183	6 183	6 296	6 187	6 100	6 119	6 225	0,7%
OMA	86 369	85 955	86 318	83 544	82 238	82 119	81 590	-5,1%
Encombrants	1 754	1 629	1 627	1 614	1 535	1 350	1 245	-23,6%
Déchèteries	40 931	40 327	42 272	40 710	40 974	40 867	38 176	-5,3%
DMA	129 053	127 911	130 217	125 867	124 747	124 336	121 010	-5,4%
Evolution DMA N/N-1		-0,9%	1,8%	-3,3%	-0,9%	-0,3%	-2,7%	
Ratio kg/hab								
OMR	302	300	301	293	286	286	284	-5,3%
Tri	55	56	57	55	57	58	58	3,4%
Verre	28	28	28	28	27	28	28	2,4%
OMA	391	384	387	375	371	372	371	-3,5%
Encombrants	8	7	7	7	7	6	6	-22,3%
Déchèteries	182	180	189	183	185	185	173	-3,7%
DMA	584	571	584	566	562	563	550	-3,8%
Evolution DMA N/N-1		-2,2%	2,2%	-3,1%	-0,6%	0,1%	-2,3%	

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole-exercice 2015

Le grenelle de l'Environnement fixait un objectif de réduction de 7 % des OMA entre 2009 et 2015. Cet objectif n'est pas atteint avec un résultat de 5,1 %.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA hors déchets dangereux et inertes entre 2010 et 2020. À mi-parcours, l'évolution est de -3,0 % (chiffre différent de celui présenté dans le tableau ci-dessus, qui prend en compte les déchets dangereux et les inertes).





Les OMR représentent encore en 2015 le flux majoritaire, soit 52 % des déchets. Les déchèteries sont le second flux. Le Tri et le verre représentent 15 %.

En 2015, hors déchets dangereux et déchets inertes :

- 31 221 tonnes de déchets ont fait l'objet de valorisation matière, soit 27,4 %,
- 76 641 tonnes de déchets ont fait l'objet de valorisation énergétique, soit 67,0 %,
- 6 386 tonnes de déchets ont été éliminées, soit 5,6 %.

3. Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par Haganis accueillent en grande partie les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels directement. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

3.1. Le centre de tri

Les tonnages « sortie centre de tri » 2015 (transmis aux filières de reprises) déclarés à Eco Emballages sont rappelés ci-dessous :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Tonnages	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	19 902	JRM	6 459	32,5%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	1 395	7,0%	Rolf Kuhl (Allemagne) DS Smith Recycling (Allemagne)
		Carton	4 040	20,3%	Rolf Kuhl (Allemagne), Sonoco (67), Sita (All), DS Smith Recycling (All), Véolia (All)
		Plastiques	1 265	6,4%	Wellman (55), reudenberg (68), Sorepla (88), APPE (21), DKR (All/Fra), SITA

				(Fra), Paprec (Fra), COVED (All/Fra)
	Briques alimentaires	117	0,6%	Novatissime (88), SITA (All), Rolf Kuhl (All), CMP (Fra)
	Acier	374	1,9%	Metalifer (57), Arcelor-Mittal (59), Orne-Métaux (57), LFM (57)
	Aluminium	38	0,2%	Affimet (60), Orne-Métaux (57), LFM (57)
	Verre	1 776	8,9%	Paté-SAS (88)
	Refus de tri	3 547	17,8%	Valorisation énergétique UVE Haganis
	Stock	891	4,5%	/

Source : rapport annuel Haganis 2015

Par rapport à 2014 :

- le plastique et l'acier sont en diminution, respectivement de 5 % et 16 %,
- les flux JRM, Gros de Magasin et verre sont en augmentation, respectivement de 16 %, 22 % et 12 %,
- les refus de tri sont en augmentation de 21 %,
- les autres flux sont stables.

3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

UVE			
Entrant		Sortant	
Flux	Tonnages	Flux	Tonnages
OMR	88 102	Mâchefer	18 808
		Métaux ferreux	1 391
Refus de tri	3 547	Métaux non ferreux	212
		Platinage	42
		REFIOM	1 026
Encombrants	4 795	Produits sodiques résiduaire	835
DIB	4 743	Cendres	1 014
		Vapeur	294 083

Source : HAGANIS : rapport d'activités 2015

Par rapport à 2014 :

- les mâchefers, les métaux non ferreux, le platinage, les REFIOM et les cendres sont en augmentation, respectivement de 8 %, 62 %, 31 % et 23 %.
- les métaux ferreux et les produits sodiques résiduaire sont en diminution, respectivement de 4 % et 21 %.

3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont rappelées ci-dessous :

BILAN DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIES (exercice 2015)

Matériaux	Tonnage	Modes de traitement
DÉCHETS INCINÉRABLES	4 496	Transférés et valorisés par l'UVE HAGANIS
CARTONS	673	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
DÉBLAIS-GRAVATS	10 135	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS, avant stockage en ISDI ¹ (Eurogranulats, 57)
BOIS	5 154	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
DÉCHETS VERTS	8 274	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	6 426	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISOND ² (Pizzorno, 57)
MÉTAUX	1 589	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57), Orme Métaux (57) ou MJR Métal (57)
BATTERIES	25,03	Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
HUILES DE VIDANGE	51,75	Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par SEVIA SHRRU (54)
HUILES ALIMENTAIRES	10,71	Collectées et valorisées énergétiquement par Lorrainergie (54)
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	216,18	Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
RADIOGRAPHIES	0,8	Collectés et valorisés par RECYCL-M
EMBALLAGES SOUILLÉS	14,9	Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
PNEUMATIQUES	73,4	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur
TUBES FLUORESCENTS	5,8	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
PILES	10,2	Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	959	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Ecologic
TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES	87,6	Collectés et valorisés par Emmaüs et Tri d'Union

Source : rapport d'activité 2015 HAGANIS

3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2015, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 20 927 dépôts de déchets (+7,8 % par rapport à 2014), générant 48 435 tonnes de déchets entrants (- 6,7 % par rapport à 2014). Les tonnages ci-dessous présentent l'activité de la PAVD pour 2015, par typologie de déchets traités :

BILAN DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD (exercice 2015)

Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
DÉCHETS VERTS ¹	13 570	Compostage : Terralys (57)
DÉBLAIS - GRAVATS ²	12 728	Stockage : ISDI Eurogranulat (57)
NON INCINÉRABLES ²	8 555	Stockage : ISDND Pizzorno (57)
VERRE MÉNAGER ²	6 084	Valorisation matière : PATÉ pour BSN (88)
BOIS B ²	5 656	Panneautier : Ikea (70). Valorisation énergétique : Norske Skog (88), UVE HAGANIS (57)
BOIS A ET A bio ²	796	Valorisation énergétique : UEM (57), Valobois (57)
INCINÉRABLES	702	UVE HAGANIS
PLÂTRE ²	237	Valorisation matière : Ritleng Valorisation (67)
CARTON ²	9	UTM HAGANIS
DEEE ²	26	Valorisation matière : Coved (57)
MÉTAUX ³	71	Valorisation matière : Metalifer (57)

Les principaux flux de déchets en transit à la PAVD sont les déchets verts, les déchets inertes et le bois B. Les tonnages réceptionnés mentionnés comprennent les quantités issues des déchèteries.

1 : les quantités de déchets verts et de bois réceptionnées et évacuées sont différentes car les opérations de broyage et de stockage activent l'évolution naturelle (évaporation, perte en CO₂) de ces produits organiques.

2 : effet de stock d'une année à l'autre.

3 : la PAVD extrait des métaux par déferrailage lors du broyage du bois B, d'où la différence entre le tonnage réceptionné et le tonnage évacué.

Source : rapport annuel Haganis 2015

IV. LES INDICATEURS FINANCIERS

En signant le Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La LTECV impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers. Les matrices 2009 à 2014 ont été validées par l'ADEME. Les données présentées ci-dessous sont en cours de validation.

Les données présentées ci-dessous concernent les coûts de l'Ex-Metz Métropole à 40 communes. En effet, les 4 communes de l'ex-CCVSP étant en RI en 2015, la gestion financière de la compétence fait l'objet d'un budget annexe.

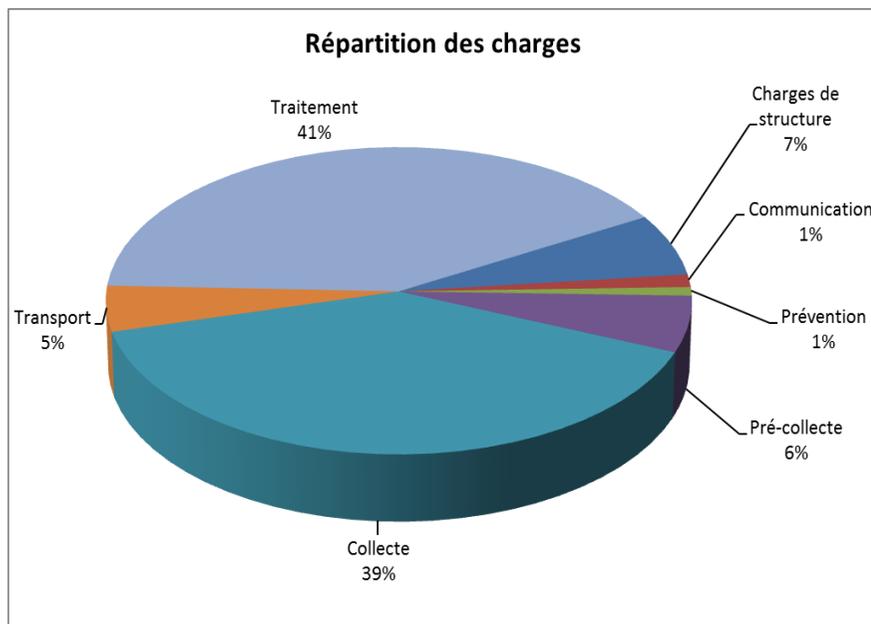
1. Observation générale

	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	DV	marchés et manifestations	Total DMA
Population 'adhérente'	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	
Population totale desservie	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	217 137	231 474	217 137	217 137	
Tonnage global collecté	62 118	11 220	1 234	5 669	398	80 639	1 245	26 058	3 737	404	112 083
Charges de structure	1 022 741	355 881	2 979	42 362	341	1 424 305	33 020	302 670	20 502	7 591	1 788 088
Communication	61 880	229 573	-	56 425	-	347 877	4 712	7 067	-	-	359 656
Prévention	182 084	12 447	1 000	6 122	430	202 083	1 344	40 917	4 035	437	248 816
Pré-collecte	840 729	694 643	-	76 595	-	1 611 967	-	-	-	-	1 611 967
Collecte	6 301 448	2 349 416	40 829	457 518	604	9 149 814	312 492	1 058 707	132 957	106 258	10 760 228
Transfert/transport				59 451	4 175	63 627		1 246 356	-	-	1 309 983
Traitement	7 042 332	1 949 956	-	-	-	8 992 288	150 338	1 908 265	153 120	-	11 204 011
TOTAL CHARGES	15 451 214	5 591 917	44 807	698 473	5 550	21 791 961	501 906	4 563 983	310 615	114 285	27 282 749
Ventes de produits et Prestations à des tiers	-	1 170 947	-	131 351	9 225	1 311 522	3 866	149 711	-	-	1 465 099
Soutien accordé par les sociétés agréées	256 533	1 649 724		42 232	1 774	1 950 262	3 306	66 013	-		2 019 581
Autres aides et subventions	46 808	15 071	205	1 712	15	63 810	1 399	13 619	1 010	331	80 170
TOTAL PRODUITS	303 341	2 835 741	205	175 294	11 014	3 325 595	8 572	489 767	1 010	331	3 825 275
Coût aidé HT	15 147 874	2 756 176	44 602	523 179	-5 464	18 466 366	493 334	4 074 215	309 604	113 954	23 457 474

Source : matrice des coûts 2015 – méthode compta-coûts (matrice saisie sur SINOE, en cours de validation par le bureau d'étude de l'ADEME)

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions), **s'élève en 2015 à 23 452 615 € HT soit 25 301 597 € TTC.**

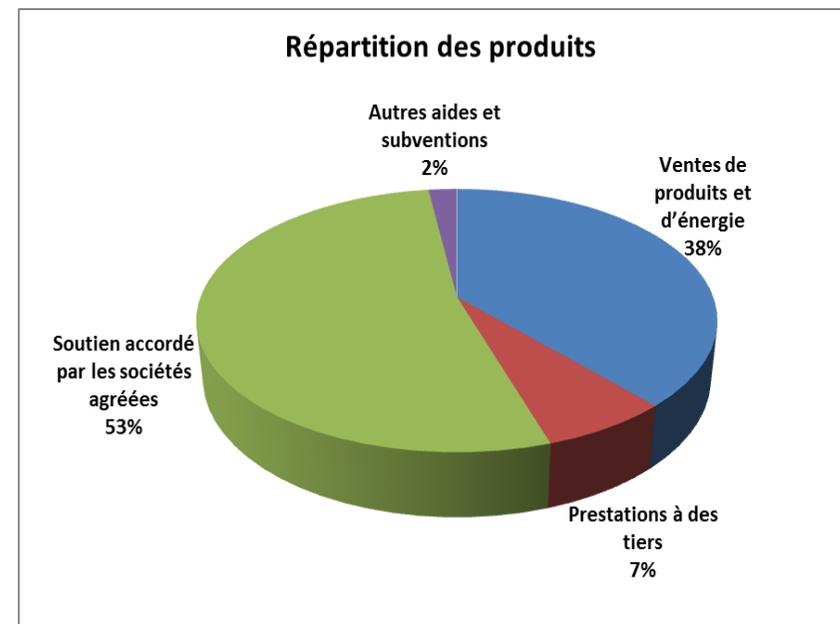
Cela correspond à 106,51 € HT par habitant et 212,30 € HT par tonne de déchets collectée et traitée.



Les 2 principales charges sont la collecte et le traitement des déchets, à hauteur équivalente de 39 % et 41 % respectivement, soit 10,76 M€ et 11,03 M€.

Les autres charges techniques de pré-collecte et de transport représentent 6 % et 7 % des dépenses soit 1,6 M€ et 1,3 M€.

Les charges de structure, composées de la masse salariale du personnel encadrant représentent 7 % soit 1,8 M€.

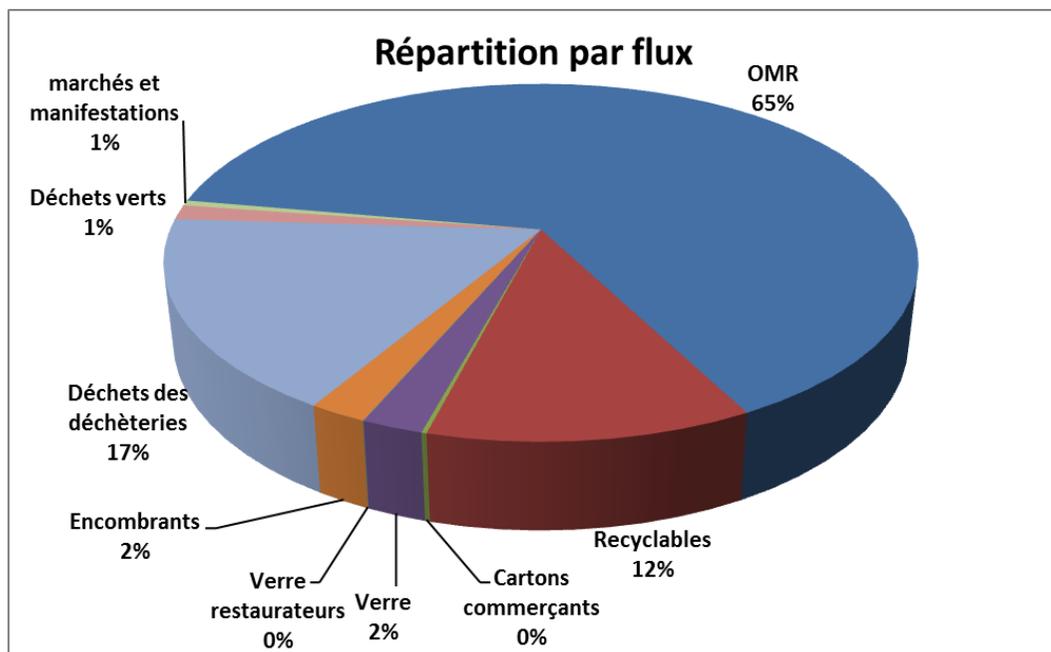


Plus de la moitié des produits hors TEOM sont des soutiens versés par les éco-organismes (plus de 2 M€), en fonction des performances de collectes sélectives, majoritairement sur les déchets recyclables en porte à porte.

La vente des matériaux triés représente 38 % des produits soit près de 1,5 M€.

260 k€ soit 7 % des produits proviennent des droits d'accès en déchèterie des Communauté de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle et 80 k€, 2%, sont des subventions.

Coût aidé	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets collectivités	DMA
€ HT	15 055 640	2 797 530	44 602	523 178	-5 464	18 415 486	493 335	4 074 215	469 066	23 452 102
€ HT / hab	68,38	12,71	0,21	2,38	-0,03	85,04	2,24	18,50	2,13	106,87
€ HT / tonne	242,37	249,33	36,15	92,29	-13,72	228,37	396,37	156,35	113,26	209,24



	Part du coût aidé	Part des tonnages
OMR	64,6%	55,4%
Recyclables	11,7%	10,0%
Cartons commerçants	0,2%	1,1%
Verre	2,2%	5,1%
Verre restaurateurs	0,0%	0,4%
Encombrants	2,1%	1,1%
Déchets des déchèteries	17,4%	23,2%
DV	1,3%	3,3%
Marchés et manifestations	0,5%	0,4%

Ces données diffèrent de celles de la synthèse des tonnages car les DV sont pris en compte et les flux sont plus détaillés

- Une fois toutes les recettes hors TEOM déduites, le flux restant majoritaire en termes de coût est les OMR, qui représente 65 % pour 55 % des tonnages.
- Les déchèteries, avec 4 M€ représentent 17 % du coût pour 23 % des tonnages.
- Le coût des recyclables (Tri et JRM) s'élève à 2,80 M€, soit 12 % pour 10 % des tonnages.
- Le verre et les encombrants représentent chacun 2 % des coûts, les déchets des collectivités, 1 % et le verre des restaurateurs et les cartons des commerçants, moins de 1 %.

2. Analyse globale

MM 44 communes	Coût aidé TTC / HABITANT			Évolution tonnages 2015/2014	Évolution coûts 2015/2014	Comparatif coûts MM/Natio
	2014	2015	Moyennes nationales*			
OMR	72,83 €	72,91 €	58 €	-1,0%	0,11%	25,71%
Tri	13,71 €	14,14 €	11 €	0,0%	3,14%	28,55%
Verre	2,31 €	2,52 €	2,00 €	2,0%	9,09%	26,00%
Déchèteries	19,69 €	20,55 €	19 €	-6,5%	4,37%	8,16%
Encombrants	2,38 €	2,37 €	9,20 €	-7,8%	-0,42%	-50,87%
Déchets verts	1,72 €	2,15 €		-6,0%	25,00%	
TOTAL (hors Encombrants et DV)	108,54 €	110,12 €	90,00 €	-2,7%	1,46%	22,36%

* Collectivités de typologie Urbaine, tout mode de collecte et traitement (incinération, enfouissement)

Le coût aidé TTC par habitant augmente de 1,46 % par rapport à l'exercice 2014 quand les tonnages diminuent de 2,7 %. Sans cette réduction des déchets, l'augmentation des coûts en aurait été d'autant plus importante.

Le coût aidé 2015 est supérieur de 22 % par rapport à la moyenne des collectivités française de même typologie que Metz Métropole. Ceci peut s'expliquer par la quantité et la qualité du service rendu aux usagers, par la prise en charge totale des investissements par Metz Métropole, notamment les PAV enterrés et par le type de traitement majoritaire, l'incinération étant plus coûteuse que l'enfouissement, utilisé par d'autres collectivités.

Cela s'identifie sur les OMR dont le montant est 25 % plus élevé que la moyenne nationale. Cette différence est aussi de 28 % sur le Tri, 26 % sur le Verre et 8 % sur les déchèteries.

3. Analyse détaillée

DMA

Après une forte réduction en 2013 (-3,4 %), le coût 2014 des DMA a à nouveau atteint celui de 2012. En 2015, par rapport à 2014, les charges du service ont augmenté de 0,6 % soit 0,76 €/hab et les produits ont diminué de 7,2 % soit 1,36 €/hab. De ce fait, le coût aidé a augmenté de 2 % par rapport à 2014 soit 2,12 € par habitant, ce qui correspond à 460,5 k€.

Parmi les charges, on note :

- une augmentation des charges de structures de 8,32 % (+ 137k€) due à une nouvelle répartition de la masse salariale de certains agents, à l'embauche d'un agent pour la RS et un pour la conteneurisation courant 2014. Une clé de répartition distribue cette augmentation sur tous les flux.
- une augmentation des charges de collecte de 3,46 % due aux investissements (+ 21,41%), aux charges de collecte en déchèterie (+ 19,98 %), aux charges liées au CTC (+ 4,59 %) et à la hausse maîtrisée des charges de personnel (+ 1,49%). Une clé de répartition distribue également cette augmentation sur les OMR, Tri et Verre, principaux flux concernés.

Une nette diminution de :

- charges de prévention (-37,49 % et 0,69 €/hab) due à la suppression de 1,5 postes en 2015 et à la réalisation d'autres missions par les agents prévention. Cette réduction se répercute de manière plus ou moins importante sur tous les flux.

Les coûts de traitement sont très disparates, selon les filières. Il est important de coupler évolutions des coûts de traitement et des tonnages, représentés dans le tableau ci-dessous :

	Évolution des tonnages (2015/2014)	Évolution des coûts unitaires de traitement 215/2014 TGAP incluse (€ HT / t)	Évolution 2015/2014 des coûts de traitement (€ HT)
Incinération OMR	-1,0%	0,9%	-0,14 %
Broyage - Incinération Encombrants	-7,4%	0,9%	-6,57 %
Broyage - Incinération Déchèterie	-4,4%	3,3%	-1,2%
Tri et conditionnement	1,5%	0,9%	2,47 %
Compostage DV déchèterie	-13,8%	17,0%	1,4%
Compostage DV municipaux	-7,3%	0,9 %	-20,92 %
Stockage de DND (enfouissement)	-5,4%	-3,2%	-7,4%
Traitement des inertes	-10,6%	41,9%	26,8%

L'évolution des coûts de traitement ne correspond pas toujours à l'évolution des tonnages du fait de l'évolution des coûts unitaires. Tous les coûts de traitement unitaire augmentent excepté le compostage des DV municipaux et le stockage. De ce fait :

- les coûts d'incinération restent stables grâce à la diminution des tonnages de 1 %,
- les coûts d'incinération des déchets hors OMR diminuent moins que les tonnages,
- les quantités triées augmentent de 1,5 % et les coûts de 2,47 %.
- les déchets verts de déchèterie diminuent de près de 14 % et le coût augmente de 1,4 %.
- les coûts de stockage des inertes augmentent de près de 27 % alors que les tonnages diminuent de plus de 10 %.

À l'inverse, le coût des DV municipaux et de l'enfouissement diminue plus que les tonnages.

Parmi les produits, on note principalement 2 diminutions : les soutiens des sociétés agréées, de 3,6 % soit 0,35 €/hab et les subventions de fonctionnement, de près de 100 %, soit 1,1 €/hab. Cette dernière correspond à la subvention ADEME qui n'a pas été versée en 2015 pour la 5^{ème} année du PLP du fait de la non-atteinte de l'objectif de réduction de 7 % des quantités d'OMA.

OMR

Le coût des OMR augmente régulièrement chaque année. En 2015, cette augmentation du coût aidé TTC est de 2,02 % du fait de :

- l'augmentation des coûts de structures et des frais de communication : le travail des ADT pour la conteneurisation se répercute majoritairement sur ce flux,
- l'augmentation des coûts de collecte,
- l'augmentation des charges de traitement malgré la réduction des tonnages,
- la diminution des charges de prévention et de pré-collecte grâce à une réduction des coûts d'entretien/réparation de PAV,
- la diminution importante des produits avec la perte de la subvention ADEME et la réduction des soutiens des éco-organismes.

Tri

En 2015, le coût du Tri augmente 5,10 % du fait de :

- l'augmentation des charges de structures,
- l'augmentation de toutes les charges techniques : pré-collecte avec une commande importante de sacs sur le nouveau marché, collecte et traitement avec l'augmentation des coûts unitaires.
- la suppression de la subvention ADEME compensée par l'augmentation des soutiens des éco-organismes et de la vente des matériaux.

Verre

En 2015, le coût du Verre augmente de 10,80 % du fait de :

- l'augmentation des charges de collecte,
- la réduction des charges de pré-collecte due à une réduction des coûts d'entretien/réparation de PAV,
- l'augmentation du produit de la vente de matériaux.

Encombrants

Le coût des encombrants est en réduction constante depuis plusieurs années jusqu'en 2014, notamment grâce à la réduction des tonnages. En 2015, le coût des encombrants reste stable à +1,49 % avec :

- une légère augmentation du coût de collecte,
- une légère diminution du coût de traitement lié à la réduction des tonnages.

Déchèterie

Le coût des déchèteries reste stable depuis 2011 entre 4 et 4,2 M€. En 2015, il diminue de 0,15 % du fait de :

- une augmentation du coût de collecte due à la révision des tarifs d'exploitation,
- une augmentation du coût de traitement des inertes malgré une réduction de 10 % des tonnages,
- une forte réduction des coûts de traitement des DND et des DDS due à une réduction des tonnages pour le premier et à une optimisation du traitement pour le second,
- une augmentation des recettes d'entrée en déchèterie par les professionnels et des soutiens des éco-organismes.

Déchets pros et déchets des collectivités

Les coûts sont en légère diminution avec une réduction du coût de collecte des déchets pros et une réduction des coûts de traitement des déchets verts le second du fait de la forte réduction des tonnages.

4. Le financement de la compétence

La compétence déchets pour le territoire de l'ex-Metz Métropole à 40 communes est financée majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que, depuis le 01/11/2015, par le Redevance Spéciale. Le taux de la TEOM a été fixé en Conseil de Communauté le 13 avril 2015 à 11,06 % à compter du 01/01/2015. Cela représente une augmentation de 1 point par rapport à 2014.

En 2015, la TEOM perçue s'élève à 30 372 185 €, soit une augmentation de 12,44 % par rapport à 2014.

En 2015, le système de facturation des gros producteurs de déchets représentait une recette de 206 026 € à laquelle doit s'ajouter la Redevance Spéciale qui représente une recette de 10 011 € (facturation des mois de novembre et décembre).